



HAL
open science

Une vie d'anatomiste, l'inventaire après décès d'Honoré Fragonard (1732-1799)

Christophe Degueurce

► To cite this version:

Christophe Degueurce. Une vie d'anatomiste, l'inventaire après décès d'Honoré Fragonard (1732-1799). Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires, 2015, 2015, 15, pp.121-153. halshs-01293705

HAL Id: halshs-01293705

<https://shs.hal.science/halshs-01293705>

Submitted on 25 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE VIE D'ANATOMISTE, L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS D'HONORÉ FRAGONARD (1732-1799)

Par Christophe DEGUEURCE*

*Professeur, conservateur du musée Fragonard
École nationale vétérinaire d'Alfort, 7 av. du général de Gaulle, 94700 Maisons-Alfort
christophe.degueurce@vet-alfort.fr

Résumé :

Honoré Fragonard (1732-1799) est un des rares anatomistes à n'avoir laissé de trace que par la qualité de ses préparations et non par ses écrits. De son vivant renommé dans l'Europe entière pour son art des injections, peu de choses étaient jusqu'ici connues de lui. Cet article transcrit son inventaire après décès, source d'intérêt majeur où figure le détail des collections de l'anatomiste et l'évaluation de celles-ci par une personnalité compétente, Auguste Thillaye. Finalement, cet inventaire correspond bien à l'image que l'on pouvait se faire d'Honoré Fragonard à la lecture du rapport de Michel Augustin Thouret. Homme désintéressé, son intérieur ne montre d'autre luxe que les préparations anatomiques, les livres et une suite d'échantillons de substances thérapeutiques.

Mots-clés : *Fragonard, anatomie, inventaire après décès, XVIII^e siècle*

Title: The life of an anatomist, inventory after Honoré Fragonard's death (1732-1799)

Honoré Fragonard (1732-1799) is one of the rare anatomists who was renowned for the quality of his preparations and not for his writings. Famous throughout Europe for his art of injections, little of him was known until now. This article transcribes the inventory drawn up after his death, a major source of interest containing details of his collections and their financial evaluation by a competent personality, Auguste Thillaye. After all, this inventory matches the description of Honoré Fragonard by Michel Augustin Thouret. A selfless man, whose apartment has no luxury except for his collection of anatomical preparations, his library and his samples of therapeutic drugs.

Keywords: *Fragonard, anatomy, post-mortem inventory, XVIIIth century*

L'objectif de cette publication n'est pas de relater la vie et l'œuvre d'Honoré Fragonard – le lecteur qui souhaiterait disposer de détails biographiques pourra se référer à la thèse soutenue en 1963 et à l'ouvrage qui lui fut consacré en 2010¹ – mais de mettre à la disposition du public un document rare : l'inventaire après décès du célèbre anatomiste, mort le 16 germinal an VII (5 avril 1799) dans sa soixante-septième année à son domicile de la rue de l'Observance, des suites d'une brève maladie. Veuf depuis dix-huit ans, sans enfants, Honoré

Fragonard avait vécu en homme seul. Il avait passé ses dernières années comme Chef des préparations anatomiques à l'École de Santé de Paris dont deux employés, François-Pierre Descot et Louis Rioult, assistèrent à ses derniers instants.

Les dernières années d'existence d'Honoré Fragonard

Une dissension avec Claude Bourgelat l'avait contraint, vingt-huit ans auparavant, à quitter l'École d'Alfort, où ses belles injections faisaient l'ornement du cabinet du Roy. De-

¹ DEGUEURCE, 2010 ; VERLY, 1963.

puis, il s'était consacré à la préparation et à la vente de pièces anatomiques. Ce commerce lucratif lui valait de confortables revenus auxquels s'ajoutait une pension attribuée par l'École à son départ. La Révolution allait changer son existence en le plaçant sur le devant de la scène de l'anatomie française.

Dès le mois de juillet 1792, Fragonard et ses collaborateurs, Delzeuzes et Landrieux, proposèrent à l'Assemblée législative la création d'un cabinet national d'anatomie destiné à la formation des médecins et des chirurgiens, établissement dont ils seraient respectivement directeur, et préparateur-secrétaire, aux appointements annuels fort égaux de 2 400 livres chacun². En échange de leur nomination au statut de fonctionnaires, ils offraient à la Nation les quelque 1 500 préparations de leurs collections personnelles. Ce projet, renvoyé par l'Assemblée à son Comité d'instruction publique le 22 juillet, ne parut pas avoir eu de suites.

Le 25 Brumaire an II (15 novembre 1793), Honoré Fragonard et son cousin le peintre figuraient parmi les membres d'un jury chargé de décerner les prix de peinture, sculpture et architecture, au nom du Comité d'instruction publique. Dans ce *Jury national des Arts*, l'anatomiste figurait en quatrième position, juste derrière son parent, parmi les cinquante personnalités désignées par Jacques-Louis David, principal organisateur des manifestations artistiques révolutionnaires.

Fragonard intégra ensuite la *Commission temporaire des Arts*, adjointe au Comité d'Instruction publique, où il fut assidu et actif. Dans la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794), la Commission dressa la liste des membres chargés « *d'inventorier et de réunir dans des dépôts convenables les livres, instruments, machines et autres objets des sciences et des arts [...] : Pour inventorier les cabinets d'anatomie, les citoyens Thillaye, Fragonard anatomiste, Vicq d'Azyr, Corvisart, Portal³* ». C'est dans le cadre de cette mission qu'il mena au printemps 1794 l'inventaire du cabinet d'anatomie du duc d'Orléans, puis en juillet celui de Jean-Joseph Sue. Il inventoria aussi, avec Auguste Thillaye, les ossements provenant de l'exhumation des corps du cimetière

des Saints-Innocents, et examina les cadavres trouvés dans les caves du couvent des Cordeliers de Toulouse⁴. Il collabora encore à l'inventaire et à l'estimation du cabinet de l'ancienne Académie de chirurgie (1794) et à celui de l'ancienne Faculté de médecine de Paris (1795).

Il joua un rôle particulier dans l'inventaire du cabinet qu'il avait créé lui-même en 1766 à Alfort. Après rédaction, le 25 floréal an II (14 mai 1794), d'un rapport alarmant sur la dégradation des locaux, il envoya dix jours plus tard un second texte, de concert avec Vicq d'Azyr et au nom de la Section d'anatomie, à la Commission des Arts⁵. Soulignant l'intérêt des collections alfortiennes, les commissaires insistaient pour que soient mises en place des mesures conservatoires de première urgence ; il convenait toutefois de n'entreprendre que le strict nécessaire car Alfort était trop éloigné de la capitale pour y maintenir plus longtemps une collection d'anatomie aussi remarquable ! N'était-il pas judicieux qu'elle constitue à l'avenir le noyau d'un enseignement national de cette matière ? Fragonard entreprit rapidement l'inventaire des collections du cabinet d'Alfort, en vue du transfert envisagé. Les quelque 3 033 pièces énumérées firent chacune l'objet d'une brève description, le tout formant un gros cahier de 186 feuillets, rédigé de la propre main de Fragonard et contresigné par Corvisart⁶.

Peu de temps après, la *loi du 14 frimaire an II* (4 décembre 1794) établissait trois Écoles de Santé, à Paris, Montpellier et Strasbourg. Celle de la capitale reçut les collections provenant de la Société de médecine, des cabinets de l'École d'Alfort et de l'Académie des sciences. Cette École de Paris n'était pas uniquement destinée à former des officiers de santé pour le service des armées et des hôpitaux militaires : elle devait en quelque sorte remplacer les anciennes facultés de médecine et de chirurgie dissoutes peu auparavant. Le 14 ventôse an III (4 mars 1795) le Comité d'instruction publique prit un arrêté concernant le personnel des Écoles de Santé, au sujet des préparations anatomiques :

⁴ Arch. Nat., F17 1 164, dossier 7.

⁵ Arch. Nat., F 17 1238, dossier 1, n° 9.

⁶ C'est Madame Yvonne POULLE-DRIEUX qui a découvert cet inventaire aux Archives Nationales, sous la cote F10 1294.

² Arch. Nat., F17 1318, dossier 4.

³ GUILLAUME, 1894, 327.

« Art. 1^{er} : les employés de l'École de santé de Paris, non compris ceux de ses bureaux et de son hospice seront :

- 1) un chef chargé de diriger les recherches, les préparations anatomiques et de former les élèves dans l'art des injections,
- 2) un peintre dessinateur,
- 3) un modeleur en cire,
- 4) six prosecteurs [sic]...⁷ »

Fragonard fut chargé de diriger cette partie, avec des émoluments annuels de 5 000 livres⁸. Huit jours plus tard, le 22 ventôse, un nouvel arrêté du Comité d'instruction publique confirmait sa nomination au poste de Chef des travaux anatomiques ; il lui adjoignait en plus six prosecteurs : Duméril, Dupuytren, Desauge, Dufau, Lassus et Ribes. Fragonard logea sur place, à l'hospice de l'École, rue de l'Observance, dans les locaux réservés aux employés, là où il devait décéder.

À partir de décembre 1796, Fragonard n'assista plus aux séances de la Commission temporaire des Arts où il s'était montré si assidu, pour ne se consacrer qu'au laboratoire d'anatomie de l'École de Santé dont il avait la charge. Il faut dire que la tâche était rude. En trois années, l'École admit chaque hiver au moins trois cents élèves aux exercices de dissection : il fallait trouver et préparer entre trois cents et quatre cents cadavres⁹. Pour la création des collections, Fragonard était accompagné d'André Pinson, le fameux modeleur en cire qui avait œuvré pour le cabinet du duc d'Orléans, et du citoyen Lemonnier, peintre dessinateur chargé d'illustrer le catalogue descriptif du musée¹⁰. Ces travaux harassants précipitèrent l'évolution de la maladie qui allait brusquement emporter Fragonard.

Michel Augustin Thouret, directeur de l'École de Santé, réunit le corps enseignant trois jours après le décès du Chef de travaux : il révéla les causes de sa mort, et rendit un hommage public au disparu en termes élogieux¹¹.

« Le citoyen Thouret fait part des détails de la maladie et de la mort du citoyen Fragonard [sic], chef des travaux anatomiques de l'École.

L'Assemblée est pénétrée de regret de la perte d'un de ses plus ardents collaborateurs, dont la réputation dans la partie de l'art à laquelle il avait sacrifié son temps et ses veilles était connue de tous les savants, de tous ceux qui s'occupent de recherches et de découvertes anatomiques. Simple, modeste, ennemi de tout ce qui approchait, je ne dis pas du luxe, mais même de la superfluité, Fragonard [sic] vécut isolé du grand monde ; s'il y parut quelques fois, il l'abandonna sitôt qu'il s'aperçût qu'on exigeait de lui des convenances qui contraignaient la simplicité et l'uniformité de ses mœurs ; on cite à ce sujet de lui un trait qui peint bien la noblesse et la fermeté de son caractère : le ministre Bertin, qui avait dans son département l'école vétérinaire, était devenu grand admirateur des talents de Fragonard [sic] ; il se faisait un plaisir de l'avoir à sa table.

L'anatomiste s'y présentait avec le costume honnête, mais médiocre, et sans doute trop peu recherché pour les gens de qualité avec lesquels il se trouvait. Le frère du ministre, l'abbé Bertin, crut à ce sujet devoir lui faire des représentations. La suite de cette conversation fut l'envoi le lendemain d'étoffes suffisantes pour un habit complet ; Fragonard [sic] les refusa, les renvoya, et ne parut plus depuis chez le ministre.

Tout entier à ses occupations anatomiques, il imaginait, inventait des pièces qu'il désirait fort qu'on vint voir ; mais il n'écrivait rien, et on n'eut pu dire de lui, comme on disait de Ruesch¹², qu'il parlait aux yeux ; aussi répondait-il à ceux qui lui parlaient de son cabinet : venez et voyez.

Si l'École n'a pas tiré parti, autant qu'elle aurait pu l'espérer, des talents de Fragonard, ne l'attribuons qu'à l'épuisement de ses forces, épuisement occasionné par les nombreux travaux qu'il avait déjà exécutés lorsqu'il est entré à l'École ; pourquoi ne l'attribuons-nous pas aussi aux pertes successives qu'il a éprouvées dans sa fortune, et qui ont pu altérer son caractère, le rendre moins communicatif, quoique sa passion pour l'anatomie fut toujours la même ? Le citoyen Dubois¹³, qui a fait l'ouverture de son cadavre, et qui

⁷ GUILLAUME, 1904, p. 564-567.

⁸ Un arrêté du 3 ventôse an IV, éleva ce traitement à 9 000 livres, plus le logement.

⁹ THOURET, 1798, p. 1-20.

¹⁰ Il pourrait s'agir de Jean-Baptiste LEMONNIER, le fameux céroplasticien de Rouen.

¹¹ PRÉVOST, 1901, p. 135-136

¹² Sic, pour Ruysch. Le célèbre cabinet de curiosités de l'anatomiste néerlandais Frederik Ruysch (1638-1731) fut acquis par Pierre le Grand.

¹³ Antoine Dubois (1756-1837), chirurgien célèbre, médecin accoucheur de l'impératrice Marie-Louise, a laissé son nom à une rue de Paris, précisément l'ancienne rue de l'Observance, qui débouche actuellement dans la rue de l'École de médecine. Dubois était alors chirurgien à

annonce avoir trouvé une tumeur occupant le duodénum, une partie du pylore et du foie, a promis de donner des détails par écrit que sans doute l'École jugera convenable de joindre au présent procès-verbal¹⁴. »

Nul enfant ne devait perpétuer la mémoire du brillant anatomiste qui mourut sans descendance. Seules ses œuvres témoigneraient pour lui, non sans l'associer, dans une postérité sujette à confusion, au peintre son cousin. Une partie des merveilleuses préparations d'Honoré Fragonard a traversé les siècles pour parvenir jusqu'à nous. Il laissait deux collections : celle du cabinet d'Alfort, l'actuel musée Fragonard, et la collection de la nouvelle École de Santé, qui allait devenir le musée Delmas-Orfila-Rouvière transféré depuis 2014 à la Faculté de médecine de Montpellier.

Sept candidats concoururent à sa succession : Duméril, Giraud, Bichat, Dupuytren, Jadelot, Valentin et Larrey, dont les noms, devenus fameux pour certains, témoignent de l'importance de sa position. Des candidats sélectionnés Guillaume Dupuytren et Constant Duméril, le second l'emporta. Il conserva le poste de directeur des préparations anatomiques jusqu'en 1801, année où, promu professeur d'anatomie, il céda la place à Dupuytren¹⁵. Ce dernier créa lui-même une vaste collection d'anatomie pathologique dont les reliques sont aujourd'hui rassemblées dans le musée qui porte son nom. Finalement, Fragonard fut à l'origine, directement ou par l'intermédiaire de son élève, des trois grandes collections d'anatomie parisiennes : celle de l'École d'Alfort, celle de la Faculté de médecine, devenue le musée Delmas-Orfila-Rouvière transféré à Montpellier, et celle de Guillaume Dupuytren, sise aujourd'hui dans l'ancien couvent des Cordeliers, 15 rue de l'École de médecine, à Paris.

L'inventaire après décès d'Honoré Fragonard

Nous devons le document présenté ici au don qu'Arnaud et Catherine de Lamée de Soulages ont bien voulu faire en avril 2012 au musée Fragonard de l'École nationale vétérinaire d'Alfort. Nous les en remercions particu-

l'hospice de l'École de médecine, dans l'ancien couvent des Cordeliers.

¹⁴ PRÉVOST, *ibid.*

¹⁵ CORLIEU, 1896, p. 106-107.

lièrement, ainsi que Marie et Jean de Colbert-Truffier qui ont joué les intermédiaires dans cette heureuse transaction.

DESCRIPTION PHYSIQUE – Le document est constitué de deux parties. La principale, l'inventaire original proprement dit, rédigé entre le 20 juin et le 28 septembre 1799 au cours de cinq vacations, est formé d'une liasse de dix feuillets (44 x 30 cm), pliés en deux et assemblés en trois cahiers de successivement deux fois quatre, puis deux feuilles. L'ensemble constitue un document de vingt pages (22 x 30 cm).

À l'intérieur de l'un des cahiers est inséré un acte notarié expédié de Grasse, résidence des héritiers, et dressé par le notaire local, M^e Maure, qui confie le soin de suivre la succession sur place à M^e François Alexandre Nigault de Vauvert, notaire à Paris.

L'ensemble des cahiers est glissé dans un feuillet ne portant que la mention :

2. Messidor an 7.

Inventaire après décès du C^{en} fragonard

Le texte qui suit n'est pas la copie exacte du contenu original. Notre transcription utilise l'orthographe et la ponctuation modernes.

CONTENU – Le document débute par l'énoncé des noms des héritiers. Honoré, né en 1732, était le quatrième enfant d'une fratrie de deux filles et trois garçons. Au moment de sa mort, la seule survivante semble avoir été l'aînée, Marie-Élisabeth, alors âgée de soixante-quinze ans. Les autres héritiers étaient des neveux et nièces d'Honoré, fils et filles de son frère aîné, Christophe.

Le document inventorie les biens de l'anatomiste à sa mort. On a vu qu'Honoré Fragonard habitait le logis de l'Observance, résidence du personnel de l'École de Santé, et non la maison des Carrières de Charenton qu'il avait achetée en 1793 à son cousin Jean-Honoré et dont l'inventaire figure en fin du document.

Un patrimoine modeste...

L'appartement spacieux de l'Observance, situé au deuxième étage de l'hospice, comportait plusieurs pièces desservies par un corridor : une cuisine, suivie d'une chambre visiblement peu occupée, un laboratoire avec établi et étau ; le corridor menait ensuite à la

chambre dans laquelle se trouvait une « *mauvaise couchette de sangle* » et, pour finir, à un cabinet. Hormis certains meubles sortant de l'ordinaire et de nombreuses armoires, l'ensemble donne l'impression d'un patrimoine modeste, vieilli, notamment la lingerie, très usagée.

Fragonard s'était installé à Paris au moment de sa nomination comme Chef des préparations anatomiques de l'École de Santé, mais son domicile privé restait aux Carrières de Charenton. Les documents décrits dans l'inventaire parisien détaillent l'origine de ce bien, notamment une copie de l'acte de vente à Honoré par le peintre Jean-Honoré et son épouse, Marie-Anne Gérard. La maison, semble-t-il confortable, se composait de deux corps de bâtiments et d'une terrasse donnant sur la Marne. Elle se situait non loin de l'École vétérinaire où Honoré avait commencé à travailler durant l'été 1765. Outre le fait que les deux cousins étaient restés proches, cet achat suggère que le peintre ait pu accueillir Honoré à son arrivée à Paris. Mais des actes datés de 1782, 1783 et 1784 montrent que Jean-Honoré acquit cette demeure plus de dix ans après que l'anatomiste ait quitté l'endroit pour, en définitive, la lui vendre. D'autres écrits concernent le mariage d'Honoré, en 1778, avec Marie-Anne Devaux, veuve Lefaye, les arrangements entre époux et le décès de celle-ci en 1781.

... mais une collection exceptionnelle

L'originalité majeure de l'inventaire consiste au demeurant dans la description du patrimoine scientifique du défunt. On y découvre qu'Honoré Fragonard, chirurgien de formation, possédait une bibliothèque conséquente embrassant la totalité des sciences médicales. Sa culture s'étendait aux domaines complémentaires à son métier, comme la médecine interne, la dermatologie, l'obstétrique et la matière médicale, comme le confirme une collection d'échantillons de substances pharmaceutiques. On ne s'étonne pas en revanche d'y trouver des titres vétérinaires comme les *Éléments de l'art vétérinaire* de Claude Bourgelat et les *Tableaux comparatifs de l'anatomie des animaux domestiques* publiés l'année précédente par Jean Girard.

Fragonard conservait surtout chez lui plusieurs centaines de préparations anatomiques, la plupart d'origine humaine. Ancien – et pre-

mier – directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, il entretenait en outre une réelle passion pour l'anatomie comparée, ce qu'attestent les nombreuses pièces issues d'animaux domestiques. La collection confrontait même, pour chaque système, les organes tirés de l'Homme et des animaux. Il convient de se souvenir que l'anatomie comparée, véritable raison d'être de l'activité de Fragonard, était sur le point de s'épanouir sous l'impulsion de Georges Cuvier, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire et Jean-Baptiste de Lamarck.

Après son passage à l'École vétérinaire, Fragonard avait aussi continué à préparer des fœtus humains, bien présents dans l'inventaire. On admire encore au musée Fragonard l'exceptionnelle virtuosité avec laquelle il injectait ces petits sujets, à voir notamment la surprenante finesse de détails des cordons ombilicaux. Notons également l'intelligente mise en regard des organes fœtaux et adultes, qui place l'anatomiste au rang des précurseurs de l'embryologie.

En dépit de l'étonnante habileté du préparateur, la plupart de ses productions n'avaient qu'une faible valeur financière. Les pièces les plus appréciées étaient les myologies, c'est-à-dire les dissections de muscles, momifiées par dessiccation, connues aujourd'hui sous le nom d'écorchés. Le « *jeune sujet injecté entièrement en état de momification par l'injection* » évalué 24 francs semble avoir été la pièce majeure. Des myologies de lapins, de chat, de cochons d'Inde et de membres bien injectés de chevaux atteignaient 18 francs. À titre de comparaison, un buffet de chêne à dessus de marbre, une table de chêne et cinq chaises pailonnées valaient ensemble 14 francs. Toutefois la quantité de travail qu'exigeait chaque pièce en fixait le prix. Certains squelettes d'oiseaux valaient jusqu'à 9 francs tandis que la plupart des présentations viscérales, nécessitant peu de travail, oscillaient autour de 2 francs. De même, les squelettes de loir ou de merle, très difficiles à monter, étaient-ils plus estimés que celui d'un chat. Quant à la valeur vénale de la plupart des pièces d'origine humaines, elle s'avérait très inférieure à celle de fragments animaux plus élaborés, ce qui montre la relative facilité avec laquelle on pouvait se procurer des restes humains. On était loin de la situation actuelle où la circulation de ces fragments, extrêmement contrôlée, leur assure une valeur

marchande très élevée, en dépit de l'interdit de toute cession à titre onéreux par le Code civil.

Conclusion

En bref, cet inventaire traduit bien la simplicité d'Honoré Fragonard, celle qui ressort du discours funèbre prononcé par Michel Augustin Thouret. L'intérieur du chirurgien visiblement détaché des biens matériels n'avait rien de luxueux : pas plus que le modeste mobilier, les préparations anatomiques et les livres n'indiquaient une enviable opulence. Malgré la grande renommée de ses préparations, Fragonard a laissé peu de traces sur sa vie personnelle. Aussi l'énoncé de ce patrimoine, jetant un jour nouveau sur l'arrière-plan intellectuel et le quotidien de l'anatomiste, présente-t-il un intérêt tout particulier. L'appréciation de sa collection par une personnalité aussi compétente qu'Auguste J. Thillaye ajoute encore du poids à cette découverte.

REMERCIEMENTS

L'auteur souhaite renouveler ses très vifs remerciements à Arnaud et Catherine de Lammée de Soulages qui ont fait don de ce document au musée Fragonard de l'École nationale vétérinaire d'Alfort en avril 2012. Il est désormais conservé à la bibliothèque de l'École.

Il remercie particulièrement Marie et Jean de Colbert-Truffier qui ont permis que ce don puisse se concrétiser.

Enfin, l'auteur remercie Madame Annie Degueurce d'avoir mené à bien la première transcription de ce document.

BIBLIOGRAPHIE

CORLIEU Auguste, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris (1794-1894)*. P., Impr. Nationale, 1896.

DEGUEURCE Christophe, *Honoré Fragonard et ses écorchés : un anatomiste au siècle des lumières*. P., RMN, 2010.

GUILLAUME J., *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention Nationale*, tome II, P., Impr. Nationale, 1894.

GUILLAUME J., *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention Nationale*, tome V, P., Impr. Nationale, 1904.

PRÉVOST A., *L'École de santé de Paris (1794-1809)*. P., Bibliothèque historique de la France médicale, 1901.

THOURET Michel Augustin, *De l'état actuel de l'École de Santé de Paris*, P., Didot jeune, an VI (1798).

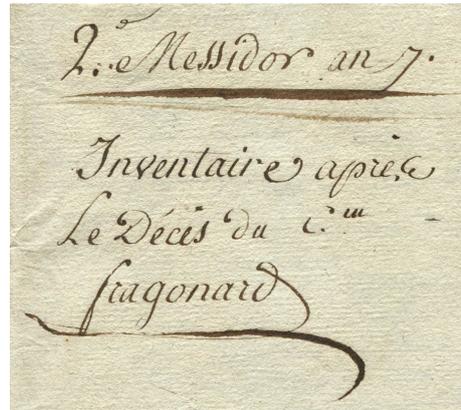
VERLY Pierre Louis, *Honoré Fragonard, anatomiste et premier directeur de l'École d'Alfort*, Thèse de médecine vétérinaire, Alfort, 1963.

2^e Messidor an 7¹⁶

Inventaire après

Le décès du C^{en}

fragonard¹⁷



2^e messidor an 7

Inventaire

Après le décès de

honoré fragonard

L'an sept de de la République française une et indivisible, le deux messidor quatre heures de relevé.

À la requête, 1^{er} d'Élisabeth Fragonard¹⁸ veuve de Pierre Jean Arnoux,

2^e de François Fragonard Pharmacien¹⁹,

3^e de Delphine Fragonard²⁰ épouse majeure, libre dans l'exercice de ses droits et de ses actions pour être mariée sous une constitution de dot particulière, de Jean Baptiste Maubert propriétaire, de son dit mari autorisée par la procuration qui sera ci-après datée et énoncée,

4^e de Marie Anne Fragonard²¹ épouse aussi majeure et libre dans l'exercice de ses droits et actions de Louis Dufort, orfèvre, aussi de lui autorisée par ladite procuration,

5^e Et de Henriette Fragonard²², majeure, vivant séparée du C^{en} Antoine Basile Escoffier Clerisy, également libre dans l'exercice de ses actions et de ses droits.

Tous les susnommés demeurant commune de Grasse, département du Var, représentés par le C^{en} François Alexandre-Rigault de Vauvert, homme de loi demeurant à Paris, rues des Pères n°1232 division de Grenelle, au nom et comme fondé de leur procuration commune et spéciale, à l'effet des présentes passées devant Maure, notaire résidant en ladite commune de Grasse, présents témoins le vingt-neuf floréal dernier ; l'original de laquelle procuration dûment enregistré et légalisé est demeurée ci-annexé, après avoir été dudit C^{en} de Vauvert certifiée véritable signée et paraphée en présence des auteurs soussignés.

Ladite veuve Arnoux, habilitée à se dire et porter héritière pour la moitié du citoyen Honoré Fragonard son frère, attaché à l'École de médecine pour les recherches anatomiques.

¹⁶ Jeudi 20 juin 1799.

¹⁷ Honoré est décédé le 5 avril 1799.

¹⁸ Il s'agit de Marie-Élisabeth, sœur aînée d'Honoré, née le 19 novembre 1724. VERLY, 1963, p. 12.

¹⁹ François aurait pu être le frère cadet d'Honoré, né le 14 novembre 1733, qui suivit Honoré à Alfort dont il devint le pharmacien. Renvoyé en 1770, François partit s'installer au Pecq à St-Germain-en-Laye, où il mourut en 1784. Au début du verso de ce premier feuillet, il est mentionné que les quatre prénoms qui suivent celui d'Élisabeth, sœur d'Honoré, sont frères et sœurs. Il s'agit donc de Charles François Joseph Fragonard, né en 1768.

²⁰ Nièce d'Honoré, fille de son frère Christophe, née en 1770 et qui a épousé Jean-Baptiste Maubert en 1789. Site geneanet « <http://gw.geneanet.org/corsica5?lang=fr;p=christophe;n=fragonard> »

²¹ Sœur de la précédente, née en 1771 et qui a épousé Louis Pierre Joseph Dufort en 1795. Site geneanet « <http://gw.geneanet.org/corsica5?lang=fr;p=christophe;n=fragonard> »

²² Henriette est une troisième sœur dont nous ignorons la date de naissance.

Et ledit François Fragonard, lesdites femmes Maubert, Dufort, et Escoffier Clerisy, frère et sœurs habilités à se dire et porter héritiers conjointement pour l'autre moitié dudit Honoré Fragonard leur oncle par représentation de Christophe Fragonard²³ leur père.

À la conservation des droits et parties et de qui il appartiendra, va être par le notaire public au département de la Seine, résidant à Paris, soussigné, procédé à l'inventaire et description des meubles meublant, ustensiles de ménage, habits, linges et hardes, deniers comptants et autres effets mobiliers, titres, papiers et renseignements dépendant de la succession dudit Honoré Fragonard trouvés et étant dans les lieux ci-après désignés, dépendant d'une maison située à Paris, rue de l'Observance, dite hospice de médecine²⁴ et où ledit Fragonard est décédé le²⁵...

Le tout représenté à cet effet est mis en évidence par Marie-Jeanne Gremont, fille majeure, demeurant à Paris dans la maison qui vient d'être désignée division du Théâtre-Français, à ce présente gardienne des scellés dont il va être parlé, après serment par elle prêté de tout fidèlement représenter, d'en avoir rien pris ni détourné de ladite succession et ce sous les peines du droit qui lui ont été expliquées et qu'elle a dit bien entendre.

La prisée des effets sujets à estimation sera faite par Pierre Domain, huissier priseur patenté pour l'An sept sous le n°248, demeurant à Paris, rue des Lombards n°19, division des Lombards, à ce présent, lequel fera la dite prisée eu égard au cours du temps et au fur et à mesure que les scellés apposés par le juge de paix de la division du Théâtre-Français auront été par lui reconnus sains et entiers et comme tels levés et ôtés ; et ont signé ces présentes où dix-huit mots sont rayés comme nuls.



Dans une chambre servant de cuisine au second étage ayant vue sur le jardin de l'hospice

Premièrement, deux chenets à pommes, pelle et pincette, un garde cendre, un trépied et une chevette, un chandelier, deux grils, deux poêles à frire le tout de fer, quatre casseroles, une autre, un pommier²⁶, une cuiller à pot et une écumoire, le tout de fer blanc, une cuisinière aussi de fer blanc et sa broche de fer prisés ensemble six francs cy 6 francs

Item. Trois petits chandeliers, une bouilloire de métal du levant, vingt pièces de faïence terre et grès servant d'ustensiles de ménage prisés ensemble trois francs cy 3 francs

Item. Un buffet de bois de chêne à deux volets fermant à bascule et à clef, à dessus de marbre commun, une table de bois de chêne sur ses quatre pieds et garnie d'un tiroir, cinq chaises fermées de paille, prisés ensemble quatorze francs cy 14 francs²⁷

²³ Christophe Fragonard, frère d'Honoré, né le 31 décembre 1729.

²⁴ Cet établissement était juste situé en face de l'École de Santé, aujourd'hui Université Paris V-René Descartes, rue de l'Observance, devenue depuis rue Antoine-Dubois. On y logeait des personnels de l'École de Santé. Plus loin dans le document, on apprend que Thillaye, de grade supérieur à Fragonard, était logé à l'hôtel de l'École de santé, probablement un immeuble de meilleure qualité.

²⁵ Aucune date n'est indiquée.

²⁶ Pommier : ustensile de terre ou de métal (ici de fer blanc) pour faire cuire les pommes (Littré).

²⁷ À partir de cette mention, nous ne respecterons plus le texte original et ferons apparaître seulement les valeurs numériques.

Item. Une petite fontaine de grès sur son pied de bois hêtre, un pot à beurre aussi de grès, un autre aussi de grès prisés ensemble 3 francs

À l'égard d'une table en cabaret de bois vernis, d'une toilette de campagne en bois de noyer, d'une couchette à deux chevets et son coucher composé de deux matelas de laine, un lit, un traversin et trois oreillers de couil remplis de plumes, de trois couvertures de laine blanche, d'un petit couvrepied piqué de mousseline double, comme aussi d'un petit miroir de toilette qui n'ont point été compris au présent inventaire d'après la réclamation qui en a été faite par la dite citoyenne Gremont pourquoi il en est seulement fait ici mention pour mémoire cy mémoire.

Et a signé



Contre laquelle réclamation il a été par le dit C^{en} Devauvert au dit nom fait toutes réserves et protestations contraires et a signé.



Item. Une paire de draps de toile de ménage élimée prisée quatre francs

Dans une chambre en suite de ladite cuisine ayant vue aussi sur le jardin.

Il s'est trouvé une commode plaquée en bois des Indes à deux grands et trois petits tiroirs fermant à clef et à dessus de marbre, une chaise de commodité et son seau de faïence, un coffre couvert de cuir noir, un rouet à filer au pied, et différents cartons et boîtes avec une serinette²⁸, lesquels effets ladite C^{enne} Gremont a pareillement réclamé comme lui appartenant, pourquoi elle s'arroge à la prisée d'iceux et a signé M J Gremont

Contre laquelle réclamation ledit C^{en} Devauvert a fait toutes réserves et protestations de droit et a signé Devauvert

Effets appartenant à la succession.

Item. Un étouffoir, une broche, deux bouts de tuyaux de poêle et quatre petites tringles le tout de fer, une échelle de bois de frêne à neuf échelons, une table de bois de sapin sur son pied en X, trente-deux bouteilles de gros verre vides, cinq boccas de verre et autres ustensiles ne méritant description prisés ensemble six francs

Dans une pièce ensuite ayant vue sur la cour et sur le jardin servant de laboratoire.

Item. Un petit établi de bois de chêne sur ses quatre pieds auquel est attaché un petit étau et sa manivelle en fer, un plateau servant d'établi sur deux tréteaux, une autre vieille table sur ses quatre pieds, garnie d'un tiroir, autre table sur ses deux pieds en X, prisés ensemble trois francs²⁹

Item. Trois corps d'armoire en bois de sapin à chacune deux battants sans fermeture, chaque porte garnie de cinq carreaux de verre, prisés, avec une autre petite armoire à deux volets garnie de six carreaux de verre, la somme de 10 francs

²⁸ Une serinette est un instrument de musique mécanique primitif destiné à apprendre des mélodies courtes à des oiseaux siffleurs. Elle est à l'origine du verbe "seriner" (répéter de nombreuses fois).

²⁹ À partir de cet item, nous inscrirons les sommes en chiffres.

Item. Cent cinquante volumes et livres tant in-4° qu'in-8° et in-12, reliés et brochés, portant sujet de chirurgie, médecine et anatomie prisés 50 francs

Dans le corridor ayant vue sur la cour

Item. Quatre tableaux à estampes représentant divers sujets sous verre dans leurs cadres dorés prisés ensemble la somme de 4 francs

Dans la pièce du fond ayant vue sur la cour

Item. Un bassin de commodité d'étain et son bourrelet, cinq tableaux à estampes et deux autres petits sous verre dans leurs cadres dorés représentant différents sujets prisés 10 francs

Item. Une table de nuit, une table à écrire sur ses quatre pieds, le tout de noyer, six fauteuils et deux bergères foncés en crin, les deux bergères avec leurs coussins remplis de plumes ; le tout couvert de vieux velours cramoisi prisés ensemble 30 francs

Item. Un trumeau de cheminée ³⁰d'une glace de un mètre treize centimètres de haut sur quatre-vingt-un centimètres de large, dans son parquet avec bordure dorée, prisee 75 francs

Item. Une mauvaise couchette à fine sangle, trois matelas, un têt et un traversin remplis de plumes, une vieille indienne à fleurs rouge avec sa tringle de fer, prisés 50 francs

Item. un manteau de lit piqué couvert de petit taffetas rayé, prisé un franc 1 franc

Item. deux chenets à double branche à pomme en fer, prisés deux francs 2 francs

Dans un cabinet étant en suite, ayant vue sur le jardin :

Une chaise de commodité et son seau de faïence, un secrétaire en tombeau³¹ plaqué en bois des Indes ouvrant à bascule ; une armoire de bois de chêne à deux battants fermant à clef avec chapiteau carré, prisés ensemble vingt-quatre francs 24 francs

Item. Une couverture de laine blanche, une courtepointe d'indienne fond blanc à fleurs, prisees ensemble dix francs. Cy.... 10 francs

Dans l'armoire cy devant inventoriée.

Item. Une robe de chambre et sa veste d'indienne fond gris à fleurs, un vieil habit et veste de drap retourné, un habit et veste de drap noir, deux vieilles vestes, l'une de ratine blanche, l'autre de camelot, un vieux chapeau à trois cornes, deux vieilles vestes de drap, une culotte de serge noire, trois vieilles paires de bas dont une de laine, les deux autres de filose³², prisés le tout ensemble quinze francs cy 15 francs

Item. Quatre draps de différentes toiles de ménage, quatre nappes, dont trois de toile pleine et une de toile ouvrée, un autre de drap de toile de ménage, prisés ensemble 18 francs

Item. Un habit et veste de drap gris mêlé double de toile de coton, un autre habit de drap couleur de chair, une veste à devant d'étoffe de soie rayée de diverses couleurs, un vieil habit et veste de camelot couleur de pigeon, une culotte de satin noir doublée de peau prisés quinze francs 15 francs

Item. Huit chemises à usage d'homme de toile fine élimées, sept autres chemises, aussi à usage d'homme, avec manches en amadis³³, trois vieux bonnets de coton, huit vieux mouchoirs de toile des Indes rouge et blanc, deux paires de bas de fil blanc à côtes, prisés ensemble trente-cinq francs 35 fr

³⁰ Il n'y a pas de liaison dans le document entre les deux objets.

³¹ Également dénommé bureau dos d'âne ou secrétaire à pente ou secrétaire à dessus brisé, un secrétaire à tombeau est un meuble de petite taille, rectangulaire monté sur quatre pieds fins et cambrés. Le bandeau (ou ceinture) comporte trois petits tiroirs. Le volet abattant garni de cuir repose, en position ouverte, sur deux tirants coulissants ou est retenu par deux compas métalliques.

³² Filose : soie irrégulière, dite aussi fleuret ou bourre de soie. (Littre).

³³ Ce terme désigne la partie de la manche se rattachant au poignet.

Dans une pièce donnant sur une petite terrasse
communiquant avec la dite maison et ayant vue
sur le jardin.

Item. Un vieil paravent à huit feuilles couvert de papier, un tas de vieilles planches de bois ne méritant description ainsi que plusieurs autres ustensiles de poterie prisés six francs 6 fr

Suit le linge revenu de la lessive.

Item. Quatre draps de vieille toile de ménage, vingt-quatre serviettes et deux nappes de toile pleine, dix-sept chemises à usage d'homme à manches en amadis de différentes toiles, cinq torchons, neuf mouchoirs de toile des Indes rouge et blanc, prisé le tout comme étant très mauvais trente-six francs 36 fr

Dans un placard d'armoire de la chambre à coucher

Item. Treize torchons et quatre tabliers de cuisine et sept serviettes de toile pleine, prisés ensemble neuf francs 9 fr

Il a été à vaqué à tout ce que dessus par double vacation depuis l'heure de quatre jusqu'à celle de neuf formées, ce fait lesdits objets sus inventoriés ainsi que les scellés réapposés sur la porte d'entrée du laboratoire ont été, du C^{en} de Vauvert en dit nom, laissés en la garde de la C^e Gremont qui le reconnaît et s'en charge comme dépositaire de biens de justice pour en faire la représentation quand et à qui il appartiendra ; et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise au deux vendémiaire an huit neuf heures du matin ; et ont signé. Rayé douze mots comme nuls.

Devauvre MJ Gremont

.....

Enreg^{ré} au sceau de l'unité 10^{ème} arrondissement le neuf messidor an 7 de la République française³⁴. Reçus quatre francs quarante centimes.

Et ledit jour deux vendémiaire an huit³⁵ de la République neuf heures du matin au désir de l'assignation prise par la clôture de la précédente vacation, il va être par les notaires à Paris soussignés procédé à la continuation du présent inventaire en mêmes requêtes et présence que dessus, après que les scellés apposés par le juge de paix de la division du Théâtre français auront été par lui reconnus sains et entiers et comme tels levés et ôtés.

Suivent les différents objets composant le cabinet³⁶ dudit feu Fragonard dont la prisée à juste valeur et sans criée sera faite par le C^{en} Pierre Domain, huissier priseur, de l'avis néanmoins du C^{en} Jean Baptiste Jacques Thillaye³⁷, officier de santé, demeurant à Paris à l'hôtel dit de l'École de santé,

³⁴ 27 juin 1799.

³⁵ 24 septembre 1799.

³⁶ Il est difficile de dire si le cabinet correspond au laboratoire dans lequel se trouvait l'établi ou le cabinet accueillant de secrétaire à tombeau.

³⁷ Jean-Baptiste-Jacques Thillaye (Rouen 1752 – Paris 1822) suivit une formation de chirurgien à Rouen avant de rejoindre l'École pratique de chirurgie de Paris dont il fut prévôt. Il devint membre du collège et de l'Académie royale de chirurgie. À la fondation de l'École de Santé de Paris en 1795, il fut professeur et conservateur des collections anatomiques, un poste en étroite relation avec celui d'Honoré Fragonard, en charge des préparations anatomiques. In : *Dictionnaire des sciences médicales. Biographies médicales*, Tome 7, Paris, Panckoucke, 1825, p. 322-323. Thillaye et Fragonard se connaissaient déjà bien car ils avaient eu à travailler

rué du même nom, division du Théâtre français, nommé à cet effet par le dit C^{en} de Vauvert, à ce présent lequel a juré de donner son avis en son âme et conscience et a signé avec le dit C^{en} Domain.

Ostéologie

Tête d'un jeune sujet démontée prisee quatre francs	4 fr
Tête d'un jeune sujet démontée prisee quatre francs	4 fr
Tête incomplète d'un jeune sujet prisee deux francs	2 fr
Deux têtes sans être désarticulées prisees six francs	6 fr
Deux têtes d'adulte prisees ensemble six francs	6 fr
Une tête de vieillard prisee trois francs	3 fr
Tête non décharnée prisee deux francs	2 fr
Coune ³⁸ de la face prisee un franc cinq ^{te} centimes	1fr50
Cinq os palatins et deux os hyoïdes d'oiseau prisés deux francs	2 fr
Un bassin avec les deux extrémités abdominales complètes prisé	9 fr
Quatre mains désarticulées très blanches ³⁹ prisees douze francs	12 fr
Quatre mains désarticulées et devant subir la macération ⁴⁰ prisé	6 fr
Deux pieds démontés et très blancs prisés six francs	6 fr
Trois pieds bons à macérer prisés à raison de un franc cinq ^{te} centimes chaque quatre francs cinq ^{te} centimes	4fr50
Deux clavicules, deux omoplates, deux humérus prisés un franc	1 fr
Un bassin, quatre péronés, et un pied prisés trois francs	3 fr
Deux squelettes de fœtus douze francs ⁴¹	12 fr
Squelette de fœtus dont le périoste ⁴² est injecté prisé six francs	6 fr
Deux fœtus dans l'alcool ⁴³ prisés douze francs	12 fr
Squelette d'acéphale dans l'alcool prisé douze francs	12 fr
Tête de fœtus entière	2 fr
Deux têtes de fœtus en partie désarticulées prisees quatre francs	4 fr
Calotte d'une tête de fœtus avec une coupe verticale où l'on voit l'artère méningée ⁴⁴ très bien injectée prisé trois francs	3 fr

ensemble dès 1793 à l'inventaire des cabinets anatomiques dans le cadre des travaux de la Commission temporaire des Arts.

³⁸ Probablement *couenne*, terme désignant la peau.

³⁹ Pour être blanchis, les os n'étaient pas dégraissés mais les graisses étaient saponifiées par immersion des organes dans une solution de potasse, ou lait de chaux.

⁴⁰ La macération visait à décharner les os avant de les blanchir. Ces mains avaient probablement été découpées puis desséchées, en attendant leur passage dans l'eau ou une solution de potasse.

⁴¹ Le prix est assez élevé (6 fr par fœtus), ce qui s'explique par la difficulté d'isoler un squelette en grande partie cartilagineux.

⁴² Cette pièce signe la qualité de l'injection puisqu'il fallait une très grande finesse pour atteindre les vaisseaux très petits irriguant ce tissu conjonctif qui entoure l'os et participe à sa croissance.

⁴³ Le formol n'est apparu qu'à la fin du XIX^e siècle. Au XVII^e siècle, l'alcool était le plus sûr moyen de conserver les pièces en milieu humide. Cela comportait des risques du fait de l'inflammabilité de liquides parfois accumulés en grandes quantités dans les collections anatomiques.

Deux coupes verticales de la tête du fœtus prisées trois francs	3 fr
Coupes des fosses nasales de fœtus avec deux portions de tronc prisées un franc cinq ^{le} centimes	1 fr50
Colonne vertébrale et deux troncs de fœtus injectés prisés un franc cinq ^{le} centimes	1 fr50
Six coupes de la poitrine du fœtus et une d'un jeune sujet prisées six francs	6 fr

Ostéologie comparée

Quadrupèdes

Squelette de taupe, tête de taupe, os de la taupe prisés six francs	6 fr
Trois squelettes de chat, une tête de chat, os de chat prisés dix-huit francs	18 fr
Têtes et squelettes de petits chats, dont le périoste est injecté prisés huit francs	8 fr
Squelette de chien non monté, deux têtes de chien dont une mâchoire manque, prisées six francs	6 fr
Squelette de renard, autre de lapin prisés ensemble dix-huit francs	18 fr
Squelette de rat, os du rat prisés deux francs	2 fr
Squelette de loir, tête de lérot prisés ensemble sept francs vingt centimes	7fr20
Squelette de cochon d'Inde, tronc du cochon d'Inde dont le périoste est injecté, Squelette de veau prisés quatre francs	4 fr
Trois têtes de veaux démontées, tronc du veau, prisés sept francs cinq ^{le} centimes	5fr50
Une tête de cheval, trois mâchoires inférieures, coupes de plusieurs os, os détachés du cheval prisés neuf francs	9 fr

Squelettes d'oiseaux

Squelette de merle, autre de grive, autre de corbeau prises ensemble neuf francs	9 fr
Squelette de moineau à gros bec prisé trois francs	3 fr
Squelette de tête chèvre ou crapaud volant ⁴⁵ , squelette de pic vert prisés ensemble six francs	6 fr
Squelette de perruche prisé quatre francs cinq ^{le} centimes	4fr50
Tête de la poule et du dindon prisées un franc	1 fr
Squelette de héron prisé neuf francs	9 fr
Quatre têtes d'oie et une coupe verticale injectée prisée deux francs	2 fr
Deux squelettes non classés	
Quatre têtes de petits oiseaux prisées deux francs	3 fr

Myologie

Myologie d'un fœtus prisée neuf francs	9 fr
Un jeune sujet injecté entièrement en état de momification par l'injection prisé vingt-quatre francs ⁴⁶	24 fr

Myologie comparée⁴⁷

⁴⁴ Ce type de coupe peut être vu sur le buste de femme conservé au musée Fragonard. Il découpait la calotte crânienne en préservant une anse osseuse médiane supportant, à sa face ventrale, les éléments vasculaires situés à la base de la dure-mère.

⁴⁵ Ces deux termes désignaient l'engoulevent d'Europe.

⁴⁶ Il s'agit de la seule estimation d'un écorché d'enfant, un sujet classique chez Fragonard.

Deux myologies de lapin prisées seize francs	16 fr
Deux autres de chat prisées seize francs	16 fr
Myologie de cochon d'inde, autre de lapin, autre de loir prisées ensemble dix-huit francs	18 fr
Une extrémité postérieure de lapin prisee un franc	1 fr
Jambe de cheval injectée sans sabot prisee quatre francs	4 fr
Deux jambes de cheval très bien injectées prisées dix-huit francs	18 fr
Moitié de sabot prisee un franc	1 fr
Six pieds de cheval dont trois avec leurs sabots prisés dix-huit francs	18 fr

Cerveau

Pie-mère étendue sur un globe de verre prisee quatre francs	4 fr
Plexus choroïde sur un morceau de verre, cerveau d'un jeune sujet bien conformé prisé trois francs	3 fr
Cerveaux et cervelets d'un jeune sujet, cerveau d'un jeune sujet dont les artères sont apparentes prisés sept francs	7 fr
Coupe verticale du cerveau dont les artères sont bien saillantes prisee quatre francs	4 fr
Coupe verticale du cerveau dont les circonvolutions sont très apparentes prisee quatre francs	4 fr
Cinq cervelets dont les artères sont apparentes prisés cinq francs	5 fr
Trois cerveaux desséchés en sous-verre prisés trois francs	3 fr
Deux cerveaux desséchés dont un est en efflorescence prisés deux francs	2 fr
Vingt portions de cerveaux et de cervelets prisés six francs	6 fr
Une portion du cerveau mise en dissolution dans une liqueur pour en connaître la structure prisee six francs	6 fr
Trois cadres contenant des dessins représentant la structure du cerveau prisés douze francs	12 fr
Cerveau séché et tiré du cimetière ⁴⁸ prisé trois francs	3 fr
Trois suites de préparations de l'œil prisé dix-huit francs	18 fr
Langue préparée avec les membranes prisé quatre francs	4 fr
Neuf larynx prisés deux francs	2 fr

Angiologie

Cœur d'un jeune sujet injecté ainsi que les poumons, cœur de fœtus où l'on voit le canal artériel, un cœur d'embryon desséché ou l'on voit le trou Botal ⁴⁹ prisés ensemble neuf francs	9 fr
Cœur d'un jeune sujet desséché où les cavités sont distendues et des coupes faites pour en observer la structure intérieure, cœur d'un fœtus avec l'artère aorte et les artères ombilicales, un poumon injecté prisés ensemble six francs	6 fr

⁴⁷ Les pièces de myologie sont globalement plus onéreuses que celles d'ostéologie, témoignant probablement de la valorisation du geste du dissecteur.

⁴⁸ Il s'agit probablement du cimetière des Innocents sur lequel Fragonard est intervenu lors de l'exhumation des corps. Ce lieu est nommé plus loin au sujet de fragments de peau.

⁴⁹ Trou de Botal, la communication qui existe chez le fœtus entre les atriums gauche et droit.

Cœur d'un fœtus où l'on voit le canal artériel injecté ainsi que les poumons et le foie, cœur d'embryon où l'on voit le trou Botal, poumon d'un jeune sujet injecté avec le cœur en situation prisés six francs	6 fr
Cœur d'un jeune sujet injecté avec les poumons, cœur d'un fœtus où l'on voit le canal artériel, cœur d'un fœtus desséché où l'on trouve les cavités distendues prisés six francs	6 fr
Cœur d'un fœtus injecté où l'on voit le canal artériel, l'aorte descendante et la veine ombilicale, un cœur d'embryon, un poumon d'un jeune sujet injecté prisés six francs	6 fr
Cœur d'un fœtus injecté ainsi que les poumons, cœur d'un jeune sujet desséché et distendu ayant des accès faits pour observer la structure intérieure, cœur d'embryon injecté ainsi que le poumon prisé le tout six francs	6 fr
Même description que l'article précédent prisé six francs	6 fr
Cœur d'un fœtus avec les poumons mal injectés, cœur d'un fœtus avec les poumons très bien injectés, autre mal injecté, cœur d'embryon ou l'on voit le trou de Botal prisés six francs	6 fr
Trois poumons mal injectés, un cœur d'embryon desséché, un cœur injecté où l'on voit le canal artériel et les poumons injectés contenus dans une bouteille prisés ensemble six francs	6 fr
Tronc de fœtus injecté, un poumon injecté, un cœur d'embryon desséché prisés deux francs	2 fr
Sept pièces, dans l'une on voit le canal artériel dans les autres on n'en voit qu'une partie prisés trois francs	3 fr

Estomacs

Quatre estomacs dont deux de fœtus et deux de jeunes sujets prisés trois francs	3 fr
Trois estomacs de jeunes sujets et un d'adulte prisés trois francs	3 fr
Quatre estomacs dont un de fœtus, deux de jeunes sujets et un d'adulte prisés trois francs	3 fr
Quatre estomacs de différents âges avec une portion de la membrane veloutée injectée prisés six francs	6 fr
Quatre estomacs de différents âges, quatre autres avec une suite d'estomacs de fœtus prisé quatre francs les premiers, et trois le reste, en tout sept francs	7 fr
Un estomac très bien injecté, avec une suite d'estomacs d'embryon et de fœtus prisés quatre francs	4 fr
Trois portions de membranes de l'estomac prisé un franc cinq ^{te} centimes	1fr50
Bouteille contenant deux estomacs d'embryon et de fœtus prisee trois francs	3 fr
Bouteille contenant un estomac d'un jeune sujet très bien injecté prisé deux francs	2 fr

Intestins

Intestin d'un adulte injecté et un cæcum prisé trois francs	3 fr
Intestin très bien injecté et un cæcum prisé trois francs	3 fr
Intestins grêles d'un jeune sujet avec un cæcum prisé deux francs	2 fr
Intestins d'un jeune sujet injectés avec un cæcum prisés deux francs	2 fr
Intestins grêles d'un jeune sujet prisés un franc	1 fr
Estomac et intestins d'un fœtus très bien injectés avec un cæcum prisés trois francs	3 fr
Trois masses d'intestins grêles injectés prisés deux francs	2 fr
Estomac et les intestins d'un fœtus injectés prisés trois francs	3 fr
Estomac et les intestins d'un jeune sujet très bien injectés avec un cæcum prisés trois francs	3 fr

Six morceaux d'intestins de différents âges injectés prisés un franc	1 fr
Plusieurs intestins injectés avec un cæcum ouvert prisés trois francs	3 fr
Estomac et intestins injectés avec un cæcum ouvert prisés trois francs	3 fr
Portions d'intestins grêles collées sur une carafe ⁵⁰ prisés un franc	1 fr
Huit portions de mésentères très bien injectées prisées un francs	1 fr
Intestins grêles très bien injectés prisés un franc	1 fr
Deux portions d'intestins grêles avec deux cæcums prisées un franc	1 fr
Portions d'intestins ouvert et en paquet prisées un franc	1 fr
Intestins grêles injectés contenus dans un papier prisés un franc	1 fr
Intestins grêles injectés dans l'esprit de vin prisés un franc	1 fr
Intestins grêles collés sur une bouteille	1 fr
Quatre portions d'intestins grêles injectées dans une bouteille prisés un franc	1 fr
Portions d'intestins et de mésentère collées sur une bouteille peinte en noir prisés un franc	1 fr
Viscères d'un embryon injectés [<i>mot illisible</i>] dans l'esprit de vin prisés un franc	1 fr
Portions d'intestins et d'épiploon collées sur une bouteille prisé la somme d'un franc	1 fr
Deux bouteilles contenant des portions d'intestins grêles prisées idem	
Trois verres sur lesquels on a collé des parties d'intestin prisés idem	
Deux fioles contenant deux intestins grêles injectés et une bouteille sur laquelle sont collées des portions d'intestins prisées idem	
Un diaphragme et plusieurs morceaux d'intestins injectés dans un papier, prisés idem	
Quatre portions de poitrines injectées en sous verre prisées idem	
Trois portions d'intestins injectées et collées sur verre prisées idem	
Intestins et un diaphragme injectés avec plusieurs autres pièces, prisés idem	
Intestin et cæcum et colon injectés avec deux autres pièces prisés idem	
Vingt-et-une pièces dont plusieurs matrices de fœtus et plusieurs autres morceaux collés sur verre prisés idem	
Intestins injectés et collés sur verre prisés idem	
Epiploon collé sur verre avec des yeux ⁵¹ placés sur un des angles prisé un franc cinq ^{te} centimes	1fr50
Intestins injectés collés sur verre, avec deux diaphragmes de fœtus prisés un franc	
Intestins grêles injectés collés sur verre prisés idem	
Portions d'intestins grêles collées sur verre prisés idem	
Portions d'intestins, de mésentère, d'épiploon et une portion de peau de la face collées sur verre prisées un franc cinq ^{te} centimes	1fr50
Portions d'intestins grêles très bien injectées avec une portion de mésentère collés sur verre prisés idem	
Intestins grêles injectés et collés sur verre prisés un franc	1 fr
Six diaphragmes prisés cinq ^{te} centimes	
Huit portions d'intestins injectées et collées sur verre prisées un franc	1 fr
Six portions d'épiploon injectées et collées sur verre prisées un franc	1 fr

⁵⁰ Cette technique consistait à coller un tissu peu épais sur un verre en le laissant se dessécher. Il pouvait ensuite être conservé ainsi et offrait au regard de l'observateur une structure interne révélée par la transparence du verre et de l'organe.

⁵¹ La description est probablement exacte. Fragonard a parfaitement pu assembler des yeux et de l'épiploon dans un même souci de les visualiser en transparence.

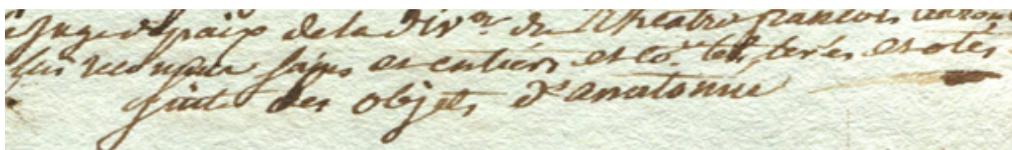
Portions d'intestins injectées et placés entre deux verres prisées idem	
Quatre portions d'intestins grêles collées sur verre prisées idem	
Portions d'intestins collés sur verre prisés idem	
Huit portions d'intestins injectés par un procédé particulier prisés idem	
Portions d'intestins injectées avec deux portions d'intestins grêles collées sur verre prisées idem	
Préparation d'intestins prisés idem	
Intestins coupés prisés idem	
Portions d'intestins coupées avec un cæcum, prisés idem	
Intestin cæcum en plusieurs portions d'intestins prisé un franc	1 fr
Plusieurs intestins injectés et coupés prisés idem	
Deux cæcums et des préparations d'intestin prisés un franc	1 fr
Plus une boîte ayant plusieurs tiroirs et contenant des pièces d'anatomie pour être vues au microscope prisee vingt-quatre francs	24 fr ⁵²

Il a été vaqué à tout ce que dessus par quadruple vacation depuis ladite heure de neuf du matin jusqu'à celle de neuf du soir sonnée, sans d'autre interruption que celle du repas, tant à l'examen et mise en ordre de tous les objets cy dessus décrits qu'à leur inventaire. Ce fait, tous lesdits objets ainsi que les scellés apposés sur ceux restant à inventorier ont été remis et laissés du consentement de C. de Vauvers en la garde de la C^e Gremont qui le reconnaît et s'en charge pour les représenter quand et à qui il appartiendra. Et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise et indiquée à demain neuf heures du matin, et ont signé ... Rayé douze mots.

Doussin M.J. Gremont Devausseur Clubouy Thillaye Onompot

Trois vendémiaire

Et ledit jour, neuf heures du matin, jour et heure indiqués par la clôture de la dernière vacation pour être, par les notaires à Paris soussignés, procédé à la continuation du présent inventaire et même requêtes, présence et qualités que dessus, après que les scellés apposés par le juge de paix de la division du Théâtre français auront été par lui reconnus sains et entiers et [illisible]. Suite des objets d'anatomie.



Foye⁵³

Quatre foies de jeunes sujets injectés et deux vésicules du fiel prisés un franc cinq ^{te} centimes	
Trois foies idem et une vésicule prisés un franc	
Trois foies de fœtus, dont un avec le diaphragme, prisés idem	
Trois foies de jeunes sujets, avec une vésicule, prisés idem	
Deux foies de jeunes sujets prisés idem	

⁵² À compter de ce dernier objet, les valeurs numéraires ne seront plus reportées en marge mais incluses dans le texte.

⁵³ Par la suite, nous utiliserons le terme « foie » au lieu de « foye »

Un foie d'un jeune sujet rempli d'hydatides desséchées et des substances grasses et une vésicule du fiel prisés deux francs

Deux foies et une vésicule soufflée prisés soixante-quinze centimes

Trois foies de jeunes sujets et une vésicule prisés un franc

Plusieurs vésicules injectées avec la membrane de Glisson sous verre prisées un franc

Rate

Sept rates de jeunes sujets et deux dans l'alcool prisées deux francs

Une rate d'adulte et trois de jeunes sujets, et une dans l'alcool, prisées idem

Pancréas

Deux pancréas prisés soixante-quinze centimes

Reins

Coupe d'un rein d'adulte injecté, avec huit coupes de rein de fœtus et deux d'un jeune sujet injecté, prisées trois francs

Coupe d'un rein d'adulte, avec dix coupes de reins de jeunes sujets et des débris de corrosion dans l'alcool, prisées trois francs

Coupe verticale d'un rein d'adulte avec neuf coupes de rein d'embryon⁵⁴, la moitié d'un rein de quadrupède et un rein de mouton injecté dans l'alcool, prisées quatre francs

Cadre contenant des dessins pour le développement des reins prisés⁵⁵ six francs

Parties de la génération de l'homme

Peau des parties de la génération de l'homme prisee un franc

Verge injectée avec la vessie coupée verticalement pour y faire voir le col de la vessie dilaté et les vésicules séminales injectée prisées trois francs

Verge injectée prisee deux franc

Verge injectée ou l'on voit d'un côté un corps caverneux isolé et l'autre en situation, prisee trois francs

Verge injectée ou l'on voit le vaisseau veineux injecté, prisee trois francs

Verge ou l'on voit le canal de l'urètre isolé des corps caverneux, prisee deux francs

Deux verges injectées de jeune sujet prisées idem

Parties de la génération de la femme

Matrice ouverte avec ses ligaments conservés⁵⁶

Parties de la génération de la femme où l'on voit la vessie, la matrice et l'intestin rectum en situation prisés trois francs

Autre où la vessie est plus distendue et a une forme différente, prisé idem

Autre où l'on voit une tumeur distendue entre la vessie et l'intestin rectum, prisee quatre francs

Autre où l'on voit les parties externes en situation, la vessie coupée pour voir le col de la vessie, le vagin ouvert, la matrice en situation avec toutes ses annexes prisé six francs

Plusieurs matrices d'embryon et de fœtus prisées trois francs

⁵⁴ Ecrit *embrion*

⁵⁵ Nous ne pouvons dire s'il s'agit d'un cadre ou de plusieurs.

⁵⁶ Pas de valeur indiquée.

Quatre placentas injectés avec leurs membranes conservées et distendues prisés ensemble douze francs
Deux placentas avec deux cordons prisés huit francs
Deux placentas dont un est desséché et l'autre dans une liqueur prisés trois francs
Quatre placentas, dont un est injectée seulement la veine, prisés six francs
Un autre dans une liqueur, prisé deux francs

Parties de la génération de la vache

Matrice de vache très bien injectée prisee neuf francs
Placenta de vache injecté et quatre enveloppes prisés quatre francs
Huit bocalx contenant des cotylédons de vaches prisés six francs

Préparation de la peau et des muscles et des membranes

Pièces contenues dans une liqueur, corps grasseux dans une liqueur prisés un franc
Corps réticulaire de la peau, un autre, prisés trois francs
Portion de peau injectée dans une liqueur idem [douteux] prisés ensemble deux francs
Peau très bien injectée dans une liqueur prisee idem
Portion réticulaire du pied de veau prisee un franc
Portion de sabot prisee cinq^{te} centimes
Autre
Deux membranes injectées prisees deux francs
Tissu réticulaire de la peau dans un bocal prisé idem
Peau de momie séchée prisee un franc

Peaux desséchées

Plusieurs morceaux de peau injectés avec une dure mère, la peau de la face, avec la peau d'un perroquet prisés ensemble cinq francs
Portions de peaux et de muscles, portions de peau avec le cuir, prisees 3 francs
Portions de peaux avec celle d'un fœtus, prisé idem
Peau de la face en plusieurs portions de muscles, prisés un franc cinq^{te} centimes
Peau de la face d'un adulte avec des portions de peaux injectées prisees un franc cinq^{te} centimes
Moitié de la peau de la face d'un adulte avec des portions de peaux injectées prisees un franc cinq^{te} centimes
Plusieurs portions de peaux de muscles injectées prisees deux francs
Moitié de la peau de la face d'un adulte avec des portions de peaux injectées prisees un franc cinq^{te} centimes
Plusieurs portions de peaux et de muscles avec une oreille et la peau de la tempe injectées prisees deux francs
Peau de la face d'un adulte avec plusieurs portions de peau prisee deux francs
Peau de la face avec une portion de celle du cheval et plusieurs morceaux de muscles prisee un franc cinq^{te} centimes
Peau du cheval et de l'homme, avec un estomac séparé prisee idem
Peau du cheval et plusieurs portions de muscles prisees idem
Portions de muscles, deux peaux de la tête prisees trois francs
Portions de peau sous verre faisant suite d'un travail sur cette partie prisee un franc cinq^{te} centimes
Portions de peaux injectées prisees un franc

Portions de peaux et de muscles injectés avec des extrémités inférieures du cochon d'Inde prisee un franc
Portions d'intestins injectés, autres de muscles injectés prisés deux francs
Suite de portions de peaux injectées prisées un franc
Peau de cheval et plusieurs portions de peau humaine venant des Innocents, autres dans du papier, prisées trois francs
Plusieurs portions de peaux bien injectées prisées un franc
Peaux de petits chats, rats et autres portions de peaux d'animaux prisées trois francs
Muscles injectés cinq^{te} centimes
Plusieurs diaphragmes de veaux très bien injectés prisés un franc
Plusieurs préparations de membranes de peaux et de muscles prisées deux francs
Plusieurs portions de muscles et de membranes injectées prisées un franc
Plusieurs portions de peau injectée, dont une portion d'un nègre, prisées deux francs
Plusieurs portions de peau dont la peau d'un cochon d'inde, plusieurs morceaux de membranes prisés deux francs
Tableau contenant des portions d'intestins, de peaux, de membranes et portion de membranes injectées pour voir les lymphatiques, prisé deux francs cinq^{te} centimes.
Plusieurs membranes, très bien injectées sous verre, prisées deux francs
Autres, injectées pour voir les lymphatiques, prisées deux francs
Vingt-six petits cadres contenant des membranes injectées prisés dix francs
Portions de momie grasse des Innocents⁵⁷ prisées douze francs
Membranes injectées sur verre, autres injectées et collées sur verre avec différentes préparations, prisées deux francs
Membranes injectées et collées sur verre et des reins d'embryon prisés un franc
Plusieurs morceaux de membranes, plusieurs objets collés sur verre, membranes collées sur verre, prisés trois franc
Membranes collées sur verre, avec des portions d'intestins, prisées un franc
Autres injectée avec des préparations [?] prisee idem
Une cage pour recevoir des pièces d'anatomie prisee 4
Plusieurs vaisseaux prisés deux francs
Une glace de Venise pour broyer les couleurs⁵⁸ prisee quatre francs

~~Matière médicale~~

~~Racine exotiques~~

~~Gingembre⁵⁹~~

Bibliothèque

Description de la machine électrique de Nairne⁶⁰, in douze prisee soixante et quinze centimes

⁵⁷ Les momies grasses sont des corps qui ont été protégés par l'épaisse enveloppe de graisse qui les entoure. La graisse prend la consistance d'un savon et limite le dessèchement du corps.

⁵⁸ Fragonard colorait ses injections avec des pigments. Il devait les broyer très finement, à la manière des peintres, de manière à homogénéiser son injection pour qu'elle diffuse parfaitement, et à assurer une coloration homogène

⁵⁹ Rayé dans le texte.

Eaux minérales de Bareges⁶¹, in-12 prisé cinquante centimes
Nouveau système du microcosme par de Timogne⁶², in-18 prisé un franc
Dictionnaire de médecine par Lavoisier⁶³ 1 vol^e in-12 prisé un franc
Essai sur les propriétés de l'oxygène par Alyon⁶⁴ prisé un franc
Maladies traduites du latin de Baglivi par Daignan⁶⁵ prisé un franc
Aphorisme de Boerhave⁶⁶ in-12 prisé un franc
Avis au peuple par Tissot⁶⁷ prisé idem
Histoire de la santé par Mackensie⁶⁸ un volume in-12 prisé un franc
Préceptes de la santé⁶⁹ un volume in-12 prisé un franc
La médecine aisée par Leclerc⁷⁰ prisee soixante-quinze centimes
Maladies des yeux par St Yves⁷¹ 1 vol^e in-12 prisé un franc cinquante centimes
Maladies des yeux par maître Jean⁷² un volume in-12 prisé un franc cinquante centimes
Traité de la vérole par Lamétrie⁷³ 1 volume in-12 prisé un franc
Maladies vénériennes par Gardamy⁷⁴ [?] prisee un franc

⁶⁰ NAIRNE, Edward. *Description de la machine électrique négative et positive de M. Nairne*, avec les détails de ses applications à la physique, et principalement à la médecine ; traduit de l'anglais par M. Caullet de Veau-morrel, Paris : Didot, 1784.

⁶¹ Il pourrait s'agir du *Mémoire sur les eaux minérales de Barège* lu à l'Académie de Bordeaux au mois de janvier 1747 et inséré en 1750 dans l'ouvrage de M de SECONDAT, *Observations de physique et d'histoire naturelle sur les eaux minérales de Dax, de Bagnères et de Barège*, Paris, 1750, pp. 54-68, ou de l'ouvrage de Jean MOULAUS, *Les vertus des eaux minérales de Bagnères et de Barèges*, Tarbes, 1718.

⁶² GUYOT, Edme. *Nouveau système du microcosme, ou Traité de la nature de l'homme, ... par le Sr de Tymogue*, La Haye & Paris, Chaubert, 1727.

⁶³ LAVOISIER, Jean Fr. *Dictionnaire portatif de médecine, d'anatomie, de chirurgie, de pharmacie, de chimie etc avec un vocabulaire grec et un latin à l'usage de ceux qui lisent les auteurs anciens*, Paris, 1764 & 1771.

⁶⁴ ALYON, Pierre Philippe, *Essai sur les propriétés médicinales de l'oxygène et sur l'application de ce principe dans les maladies vénériennes, psoriques et dartreuses...* par le citoyen Alyon, ... 1^{ère} éd., Paris, an VI ; 2^e éd., Paris, Cérioux, an VII.

⁶⁵ DAIGNAN, G. *Maladies traduites du latin de Baglivi*, Paris, Delaguette, 1757.

⁶⁶ BOERHAAVE, Herman. *Aphorismes de M. Herman Boerhaave sur la connaissance et la cure des maladies*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

⁶⁷ TISSOT, Samuel Auguste. *Avis au peuple sur sa santé*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

⁶⁸ MACKENSIE, James. *Histoire de la santé, et de la conserver*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

⁶⁹ Cet ouvrage au titre court n'a pas été identifié.

⁷⁰ LECLERC, Charles-Gabriel. *La Médecine aisée, contenant plusieurs remèdes faciles et expérimentez pour toute sorte de maladies internes et externes, avec une petite pharmacie commode et facile à faire à toute sorte de personnes*, Paris, d'Houry, 1719. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

⁷¹ SAINT-YVES, Charles de. *Nouveau traité des maladies des yeux, les remèdes qui y conviennent et les opérations de chirurgie que leurs guérisons exigent, avec de nouvelles découvertes sur la structure de l'oeil...*, Paris, Lemercier, 1722.

⁷² MAÎTRE-JEAN, Antoine. *Traité des maladies des yeux, et de remèdes propres pour leur guérison ; enrichi de plusieurs expériences de physique*. Paris, 1722 & 1741.

⁷³ LA METTRIE, Julien OFFRAY de. *Traité de la petite vérole, avec la manière de guerir cette maladie, suivant les principes de Mr. Herman Boerhaave, & ceux des plus habiles medecins de notre tems*. Paris, Huart, Briasson, 1740.

⁷⁴ Ouvrage non identifié.

Maladies vénériennes par Pellerin⁷⁵ 2 volumes in-12 prisés un franc cinquante centimes
Examen des méthodes par Dehorne⁷⁶ 1 volume in-8 prisé un franc
Traité des maladies vénériennes⁷⁷ 2 volumes in-12 prisés un franc cinquante centimes
Maladies vénériennes par Fabre⁷⁸ 1 volume in-12 prisé un franc
Traité de la goutte par Jaener [?] ⁷⁹un volume in-12 prisé soixante-quinze centimes
Description des maladies des armées⁸⁰ 1 volume in-12 prisé un franc
Traité d'apoplexie et de paralysie par Ponsart⁸¹ prisé un franc
Essai sur les écrouelles par Charmetton⁸² 1 volume in ?? prisé un franc
Traité sur le vice cancéreux par Dupré de Lille⁸³ 2 volumes in-12 prisés un franc cinq^{te} centimes
Statistiques des maladies par Tavvry ⁸⁴un volume in-12 prisé soixante-quinze centimes
Traité de la communication des maladies ⁸⁵ 1 volume in-12 prisé soixante-quinze centimes
Maladies aiguës par Tanvry⁸⁶ 1 volume in-12 prisé cinq^{te} centimes
Médecine de l'homme⁸⁷ 1 volume in-12 prisé soixante-quinze centimes
Médecine des dames⁸⁸ prisé idem
Précis de médecine de Lieutaud⁸⁹ volumes in-8 prisé quatre francs
Traité des maladies par Helvetius⁹⁰ 2 volumes in-12 prisé un franc
Cours de médecine pratique par Arnau de Nobleville ⁹¹ 2 volumes in-12 prisé un franc cinq^{te} centimes

⁷⁵ JOURDAN DE PELLERIN, E. *Traité des maladies vénériennes*. Paris, Jombert, 1749.

⁷⁶ HORNE, Jacques de, *Exposition raisonnée des différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes, précédée de l'examen des préservatifs*. Paris, 1769, 1774, 1775, 1781.

⁷⁷ Ouvrage non identifié.

⁷⁸ FABRE, Pierre. *Traité des maladies vénériennes*. Paris, Didot, 1764.

⁷⁹ Ouvrage non identifié.

⁸⁰ VAN-SWIETEN, Gerard. *Description abrégée des maladies qui règnent le plus communément dans les armées, avec la méthode de les traiter*. Bruges, 1765 ; Paris, 1777.

⁸¹ PONSART, Gilles Benoît. *Traité de l'apoplexie et des différentes espèces, avec une nouvelle méthode curative...* Liège, Demany, 1775.

⁸² CHARMETTON, Jean-Baptiste. *Essai théorique et pratique sur les écrouelles*, Lyon, Regnault, 1752 ; republié en 1755 par le même éditeur sous le titre *Traité des écrouelles*.

⁸³ DUPRÉ DE L'ISLE, *Traité sur le vice cancéreux*. Paris : Couturier, 1774.

⁸⁴ Ouvrage non identifié.

⁸⁵ MOREAU DE SAINT ELIER, Abbé. *Traité de la communication des maladies et des passions*. La Haye, van Duren, 1738.

⁸⁶ TAVVRY, Daniel. *Pratique des maladies aiguës et de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs*, par M. Tavvry,... 3^e éd.,... augmentée sur les mémoires de l'auteur. Paris, d'Houry, 1720.

⁸⁷ Ouvrage non identifié.

⁸⁸ Pourrait être : ESBERARD DE LA NEUVILLE, N. et BOUCHON, Louis. *Les délices de la Médecine ou La Médecine des dames. Nouveau projet pour rendre les médicamens d'un facile usage...* Pont-à-Mousson, Thouvenin, 1748.

⁸⁹ LIEUTAUD, Joseph. *Précis de la médecine pratique*. Paris, Vincent, 1776.

⁹⁰ HELVETIUS, Jean-Adrien. *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir, avec la méthode de s'en servir*. Paris. De nombreuses éditions sont parues au XVIII^e siècle.

⁹¹ NOBLEVILLE, Arnaud de -, et DANIEL, Louis. *Cours de médecine pratique, rédigé d'après les principes de M. Ferrein*. Paris, Debure, 1769.

Anatomie de Winslow⁹² un vol. in-4 prisé 3 francs
Anatomie d'Heister⁹³ 3 volumes in-12 prisé un franc cinquante centimes
Nouvelle anatomie par Sauvage⁹⁴ 1 vol in-12 prisé cinquante centimes
Description de la vessie urinaire de l'homme par Parsons⁹⁵ 1 vol. in-12 prisé soixante-quinze centimes
Aphorismes de chirurgie de Boerhaave⁹⁶, traduits par Louis 7 vol. in-12 prisé sept francs
Traité d'observation de chirurgie par Fabre⁹⁷ 1 vol. in-12 prisé soixante-quinze centimes
Guidon de St Côme⁹⁸ 2 vol. in-12 prisé idem
Réflexions sur les plaies d'armes à feu par Le Dran⁹⁹ 1 vol. in-12 prisé un franc
Traité des tumeurs et des ulcères¹⁰⁰. 2 volumes in-12 prisé un franc cinquante centimes
Dissertation sur les maladies de l'urètre par Guérin¹⁰¹ un vol. in-12 prisé soix^e quinze cent^e
Maladie des os de Petit¹⁰² 2 volumes in-12 prisé un franc
Traité des bandages par Didier¹⁰³ un vol. in-12 prisé un franc
Cours d'accouchement de Barbaud¹⁰⁴ 2 vol. in-12 prisé trois francs
L'art des accouchements par Levret¹⁰⁵ in-8 prisé deux francs
Traité des maladies des femmes par Astruc¹⁰⁶ 7 volumes in-douze prisés cinq francs

⁹² WINSLOW, Jacques-Bénigne. *Exposition anatomique de la structure du corps humain*, Paris, 1732, 1743, 1776.

⁹³ HEISTER, Lorenz. *L'anatomie d'Heister, avec des essais de physique sur l'usage des parties du corps humain*. Paris, 1724, 1735, 1753.

⁹⁴ SAUVAGE, Daniel. *Nouvelle anatomie raisonnée, ou les Usages de la structure du corps de l'homme et de quelques autres animaux suivant les lois des mécaniques*. De nombreuses éditions sont parues à la fin du XVII^e siècle au XVIII^e siècle.

⁹⁵ PARSONS, James. *Description de la vessie urinaire de l'homme*. Paris, Durand, 1743.

⁹⁶ BOERHAAVE, Herman. *Aphorismes de chirurgie*, Paris, Huart, Briasson & Durand, 1745 ; Paris, Cavelier, 1753.

⁹⁷ FABRE, Pierre. *Traité d'observations de chirurgie, qui conduit un praticien, en certains cas, pour des moyens nouveaux, dans l'art d'opérer et de panser méthodiquement les plaies et les ulcères*, Avignon, Chambeau, 1778.

⁹⁸ Cet ouvrage, le *Guidon du Chef d'œuvre de Saint Côme*, fut rédigé par le chirurgien Nicolas de Janson vers 1725. Approuvé par le censeur royal Andry en 1724, il était censé énumérer fidèlement les connaissances que les chirurgiens attendaient de leurs aspirants. Le contenu suscita la violente réprobation de la confrérie des chirurgiens de Saint Côme qui considéra l'ouvrage comme contraire à l'honneur de la corporation et truffé d'erreurs très préjudiciables. Cf. : *Lettre d'un chirurgien à un apothicaire au sujet de la dissertation intitulée, le chirurgien-médecin*, 1726, ou *Le Journal des savants* des années 1726 et 1727.

⁹⁹ LE DRAN, Henry-François. *Traité ou réflexions tirées de la pratique sur les playes d'armes à feu*, Paris. Nombreuses éditions.

¹⁰⁰ ASTRUC, Jean. *Traité des tumeurs et des ulcères*, Paris, Cavelier, 1759, 1768 ; Paris, Mequignon, 1785.

¹⁰¹ GUÉRIN, J. *Dissertation sur les maladies de l'urètre*, Paris, l'auteur, Durand & Didot, 1780.

¹⁰² PETIT, Jean-Louis. *Traité des maladies des os dans lequel on a représenté les appareils et les machines qui conviennent à leur guérison*, Paris. Nombreuses éditions.

¹⁰³ DIDIER, François-Michel. *Traité des bandages, ou méthode exacte pour appliquer les bandages les plus usités en chirurgie*, Paris, 1745, 1754, 1761.

¹⁰⁴ BARBAUD, Antoine-François. *Cours d'accouchemens, en faveur des Etudiants en Chirurgie, des Sages-femmes & des Aspirantes à cet Art*, Paris, Valleyre, 1775.

¹⁰⁵ LEVRET, André. *L'Art des accouchements démontré par des principes de physique et de mécanique*, Paris, Didot, 1761, 1766.

Matière médicale de Geoffroy¹⁰⁷ 11 vol. prisés huit francs
Matière médicale de Boerhaave¹⁰⁸, 1 volume in-12 prisé soixante-quinze centimes
Manuscrit in-4° de matière médicale prisé deux francs
Traité des médicaments par Sauvry¹⁰⁹ un volume in-12 prisé un franc
Précis de la matière médicale par Lieutaud¹¹⁰ deux vol. in-8 prisé trois francs cinquante centimes
Introduction à la matière médicale par Dienert¹¹¹ 1 vol. in-12 prisé un franc
Pharmacopée de Lémery¹¹² 2 vol. in-4° prisé quatre francs
Pharmacopée de Londres¹¹³ 2 vol. prisé huit francs
Le commentateur de Mathiolo¹¹⁴ in fol. 1 vol. prisé un franc
Formules de médecine par Garnier¹¹⁵ 1 volume in-12 prisé un franc
Formules de médicaments¹¹⁶ 1 vol in-12 prisé idem
Mélanges de médicaments¹¹⁷ 1 vol in-12 prisé idem
Secrets de la médecine et de chirurgie Paris¹¹⁸ 1 vol. prisé idem
Remèdes de Fouquet Lyon¹¹⁹ 1 vol. in-12 prisé un franc
Œuvres de médecinales de L'herboriste d'Attigna¹²⁰ trois volumes in-12 prisé un franc et cinquante centimes
Observations sur le colchique par Storck et Haen La Haye 1764¹²¹ 1 vol. in-12 prisé un franc

¹⁰⁶ ASTRUC, Jean. *Traité des maladies des femmes*, Paris, 1761, 1765, 1770, 1785... Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹⁰⁷ BOERHAAVE, Herman. *Traité de la matière médicale, pour servir à la composition des remèdes indiqués dans les Aphorismes*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹⁰⁸ GEOFFROY, Étienne-François. *Traité de la matière médicale, ou De l'histoire des vertus, du choix et de l'usage des remèdes simples*. L'édition n'est pas aisée à retrouver. Il s'agit probablement de celle de 1770, incomplète, puisqu'elle comprenait dix volumes de la matière médicale originale de Geoffroy et six volumes de suite.

¹⁰⁹ SAUVRY, Daniel. *Traité des médicaments, et manière de s'en servir pour la guérison des maladies*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹¹⁰ LIEUTAUD, Joseph. *Précis de la matière médicale*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹¹¹ DIENERT, Alexandre-Denis. *Introduction à la matière médicale en forme de thérapeutique*, Paris, Barrois, 1753, 1765,

¹¹² LÉMERY, Nicolas. *Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de pharmacie...* Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹¹³ PEMBERTON, Henry. *Pharmacopée du collège royal des médecins de Londres*, Paris, Didot, 1771.

¹¹⁴ MATTHIOLE, Pierre Antoine. *Commentaires de M Pierre Antoine Matthiolo médecin sénois sur les six livres de Pedanius Dioscoride*, Lyon, Roville, 1579. Fragonard avait probablement dans sa bibliothèque une des nombreuses rééditions du XVIII^e siècle.

¹¹⁵ GARNIER, Pierre. *Formules de médecine, françaises et latines, pour le grand hôtel-Dieu de Lyon*, Paris, Didot, 1764.

¹¹⁶ NOBLEVILLE, Arnaud de -, DANIEL, Louis. *Le Manuel des dames de charité, ou Formules de médicaments faciles à préparer*, Paris, Debure, 1750, 1751, 1758, 1765 ; Rouen, Dumesnil, 1786, 1789.

¹¹⁷ Ouvrage non identifié.

¹¹⁸ Ouvrage non identifié.

¹¹⁹ FOUQUET, Madame Françoise. *Recueil des remèdes faciles et domestiques, choisis, expérimentés... pour toutes sortes de maladies...* Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹²⁰ GOLETTI, Antoine. *Les Œuvres médecinales [sic] de l'herboriste d'Attigna, contenant la médecine aisée*, Lyon, Thioly & Boudet, 1695.

Expos. et observations sur le Stramonium par le même¹²² 1 vol. in-12 prisé un franc
Œuvres posthumes de Grimaldi¹²³ 1 vol. in-12 prisé soixante-quinze centimes
Description des plantes usuelles¹²⁴ 1 vol. in-12 prisé idem
Plantes usuelles de Chomel¹²⁵ vol. in-12 prisé deux francs
Dictionnaire de chimie¹²⁶ 2 vol. in-12 prisé un franc cinquante centimes
Manuel de chimie par Baumé¹²⁷ 1 vol. in-12 prisé un franc
Eléments de chimie par Marquer¹²⁸ 3 vol. in-12 prisé deux francs soixante-quinze centimes
Leçons de chimie [?] 1750¹²⁹ 1 vol. in-12 prisé soixante-quinze centimes
Procédé de chimie par Machy¹³⁰ 1 vol. in-12 prisé soixante-quinze centimes
Instituts de chimie de Spielmann¹³¹ 2 vol. in-12 prisé un franc cinquante centimes
Chimie de la médecine par Malouin¹³² 2 vol. in-12 prisé un franc cinq^{te} centimes
Chimie du goût et de l'odorat¹³³ 1 vol. in-12 prisé un franc cinq^{te} centimes
Elements de l'art vétérinaire par Bourgelat, an VI¹³⁴. 2 vol. in-8 prisé quatre francs

¹²¹ STOERCK, Anton von –, LOCHER, Maximilian, DE HAEN, Anton. *Observations sur l'usage interne du colchique d'automne, sublimé corrosif, de la feuille d'oranger, du vinaigre distillé, etc.*, Paris, Didot, 1764.

¹²² STOERCK, Anton von –, *Libellus quo demonstratur : stramonium, hyosciamum, acinitum*, Vienne, Trattner, 1762, 1763.

¹²³ Cet ouvrage n'a pas été identifié.

¹²⁴ NOBLEVILLE, Arnaud de –, DANIEL, Louis, SALERNE, François. *Description abrégée des plantes usuelles, avec leurs vertus, leurs usages et leurs propriétés, par l'auteur du "Manuel des Dames de charité", et pour servir de suite au même ouvrage*, Paris, Debure, 1767.

¹²⁵ CHOMEL, Jean-Baptiste. *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles*. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹²⁶ MACQUER, Pierre-Joseph. *Dictionnaire de chimie, contenant la théorie et la pratique de cette science, son application à la physique, à l'histoire naturelle, à la médecine, et aux arts dépendans de la chimie*, Paris, Lacombe, 1766 ; Paris, Didot, 1778.

¹²⁷ BAUMÉ, Antoine. *Manuel de chymie, ou exposé des opérations de la chymie et de leurs produits*, Paris, Didot, Musier, Dehandy & Panckoucke, 1763, 1765 ; Paris : Didot, 1766.

¹²⁸ Deux ouvrages de MACQUER peuvent être reliés à ce titre : les *Elemens de chymie-pratique* en deux volumes et les *Elemens de chymie-théorique* en un volume. L'ensemble décrit dans l'inventaire, composé de trois volumes, est probablement la réunion des deux ouvrages :

MACQUER, Pierre-Joseph. *Elemens de chymie-pratique...*, Paris, Hérisant, 1751 et 1756 ; Paris, Didot, 1754

MACQUER, Pierre-Joseph. *Elemens de chymie-théorique...*, Paris, Hérisant, 1753, 1756

¹²⁹ Ouvrage non identifié.

¹³⁰ DEMACHY, Jacques-François. *Procédés chimiques, rangés méthodiquement et définis*, Paris, Lottin le jeune, 1769.

¹³¹ SPIELMANN, Jacques-Reinhold. *Instituts de chimie* [traduit du latin par Cadet], Paris, Vincent, 1770.

¹³² MALOUIN, Paul-Jacques. *Chimie médicinale, contenant la manière de préparer les remèdes les plus usités et la méthode de les employer pour la guérison des maladies*, Paris, d'Houry, 1755.

¹³³ PONCELET, Polycarpe. *Chimie du goût et de l'odorat, ou Principes pour composer facilement, & à peu de frais, les liqueurs à boire & les eaux de senteur*, Paris, Le Mercier, 1755 ; ou du même : *Nouvelle chimie du goût et de l'odorat, ou Principes pour composer facilement, & à peu de frais, les liqueurs à boire & les eaux de senteurs*, Paris, Pissot, 1774.

¹³⁴ Compte tenu de la date de publication et du nombre de volumes, il s'agit de : BOURGELAT, Claude. *Elémens de l'Art vétérinaire. Précis anatomique du corps du Cheval, comparé avec celui du Bœuf et du Mouton, à l'usage des Élèves des Écoles vétérinaires*, Paris, Huzard, An VI. Il est paradoxal que Fragonard ait eu entre les mains une édition si récente dans la mesure où il avait été le premier professeur d'anatomie des animaux

- Elements idem par idem 2 vol. in-8, 1762¹³⁵ prisé trois francs
Traductions d'anciens ouvrages latins relatifs à l'agriculture par Saboureux de la Bonnetterie¹³⁶ 2 vol. in-8 prisé trois francs
Tableaux comparatifs de l'anatomie des animaux domestiques¹³⁷ un vol. in-12 prisé un franc
Traité des vernis¹³⁸ 1 vol. in-12 prisé un franc
La pucelle d'Orléans¹³⁹ 1 vol. in-8 prisé un franc
Spectacle de la nature¹⁴⁰ 3 vol. in-12 prisé deux francs vingt-cinq centimes
Géographie portative par Vosgien¹⁴¹ 1 vol. in-8 prisé deux francs
La science des notaires par Ferrière¹⁴² 1 vol. in-4 prisé un franc cinquante centimes
Instructions sur les conservations¹⁴³ 1 vol. in-12 prisé soixante-quinze centimes
Coutume de Paris¹⁴⁴ 2 vol. in-12 prisée un franc

Matières médicale

Racines exotiques

Gingembre en poudre. Grand galanga zédoaire¹⁴⁵ en poudre. Gentiane. Extrait de gentiane. Me-chouieux [?] en poudre. [?] en poudre. [?] d'acorus Venus. Ellébore¹⁴⁶ blanc en poudre. Pyrèthre [?] en poudre¹⁴⁷. Aristoloche en poudre. Extrait de cigüe. Extrait d'aconite [sic]¹⁴⁸.

domestiques, à Lyon en 1762. Il aurait dû posséder la première édition, intitulée *Zootomie ou anatomie comparée à l'usage des Élèves des Écoles Vétérinaires*, publiée en 1766 alors qu'il était directeur particulier et professeur d'anatomie de la toute nouvelle école vétérinaire sise à Alfort.

¹³⁵ L'identité précise de cet ouvrage demeure mystérieuse dans la mesure où Bourgelat a publié le premier volume de ses *Elémens* en 1765 et qu'aucun de ses ouvrages n'est daté de 1762. Le fait que le titre comporte deux volumes peut laisser supposer qu'il s'agissait de l'édition de 1793 du traité d'anatomie de Bourgelat, seul titre de l'auteur à être composé de deux volumes, ou de sa réédition de l'an VI.

¹³⁶ SABOUREUX DE LA BONNETERIE, Charles-François. *Traduction d'anciens ouvrages latins relatifs à l'agriculture et à la médecine vétérinaire*, Paris, Didot, 1771-1783.

¹³⁷ GIRARD, Jean. *Tableaux comparatifs de l'anatomie des animaux domestiques*, Paris, Huzard, 1798.

¹³⁸ BUONANNI, Filippo. *Traité des vernis, où l'on donne la manière d'en composer un qui ressemble parfaitement à celui de la Chine, et plusieurs autres qui concernent la peinture, la dorure, la gravure à l'eau-forte, etc.*, Paris, d'Houry, 1723. Rééditions au XVIII^e siècle.

¹³⁹ VOLTAIRE. *La pucelle d'Orléans*, Londres, 1756.

¹⁴⁰ PLUCHE, Noël Antoine. *Le spectacle de la nature, ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle*, Paris, plusieurs éditions. Quelle que soit celle que Fragonard ait possédé, le fait qu'il n'y ait que trois volumes signifie qu'il était incomplet.

¹⁴¹ VOSGIEN. *Dictionnaire géographique portatif, ou description des royaumes, provinces, villes, patriarchats, évêchés...* Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹⁴² FERRIERE, Claude de. *La science des notaires, ou le moyen de faire un parfait notaire*, Paris. Nombreuses éditions au XVIII^e siècle.

¹⁴³ Ouvrage non identifié.

¹⁴⁴ Le titre est trop vague et renvoie à trop d'œuvres pour qu'il ait pu être identifié.

¹⁴⁵ La zédoaire est une plante herbacée rhizomateuse vivace du genre *Curcuma*, originaire de l'Inde et de l'Indonésie.

¹⁴⁶ L'hellébore ou ellébore blanc, ou vétrate blanc, est une plante rhizomateuse contenant de nombreux alcaloïdes toxiques, dont la vératrine, parasympathomimétique.

¹⁴⁷ Le pyrèthre de Dalmatie contient la pyrèthrine, un insecticide naturel.

¹⁴⁸ Plantes de la famille des Renonculacées. Elles contiennent des alcaloïdes toxiques, dont l'aconitine.

Écorce

Quinquina ordinaire. Autre rouge, [?]

Bois exotiques

Santal citrin 3 onces, santal blanc 5 onces 1/2, Santal rouge 11 onces, Gayal en poudre, Bois d'Inde, Girofle en poudre.

Feuilles exotiques

Senné non moulu, Senné en poudre

Fruit

Pignon d'Inde

Huiles essentielles

Deux flacons d'essence de thym. Un flacon vide de citron. Trois de romarin. Essence de fenouil. Trois flacons d'alkali [?]. Huile de pétrole. Teinture de safran

Gommes

Gomme adragan¹⁴⁹. Résines de jalap¹⁵⁰, de lierre, de sandragon¹⁵¹. [?]

Baumes

De camphre blanc. Du Pérou liquide. Binjoin en poudre. Paume du Pérou

Gommes résines

Galbanum. Assa foetida. Euphorbe. Ammoniac. Gomme élastique. [?]. [?] Gomme gutte

Subs. ext^{tes} des plantes¹⁵²

Opium. Cachou

Tous les objets cy devant estimés ensemble la somme de douze francs comme n'étant que des échantillons.

Alun de roche¹⁵³. Autre calciné. Vitriol bleu¹⁵⁴. Autre vert¹⁵⁵. Autre blanc¹⁵⁶. Sel ammoniac¹⁵⁷. Sel de nitre¹⁵⁸. Soufre vif¹⁵⁹. Pierre médicamenteuse¹⁶⁰. Trochisme¹⁶¹ de sublimé¹⁶². Autre d'agaric¹⁶³. Autre Balandal [ou Balanval]. Composition pour les bougies¹⁶⁴.

¹⁴⁹ Gomme fournie par les *Astragalus verus*, *creticus* et *gummifer*.

¹⁵⁰ Plante de la famille des convolvulacées, originaire du Mexique.

¹⁵¹ Le sandragon est un arbre dont on récoltait la sève rouge, du même nom.

¹⁵² Substances extraites des plantes

¹⁵³ Sulfate double d'aluminium et de potassium, extrait de la roche.

¹⁵⁴ Sulfate de cuivre.

¹⁵⁵ Sulfate ferreux.

¹⁵⁶ Sulfate de zinc.

¹⁵⁷ Chlorure d'ammonium.

¹⁵⁸ Nitrate de potassium.

¹⁵⁹ Désigne le soufre naturel, minéral.

Préparations chimiques

Minium¹⁶⁵. Antimoine¹⁶⁶. Autre diaphorétique¹⁶⁷. Terre d'antimoine. Régule d'antimoine¹⁶⁸. Tartre émétique¹⁶⁹. Kermès minéral [?]¹⁷⁰. Safran de mars apéritif¹⁷¹. Poudre martiale¹⁷²

Préparations mercurielles

Dix pots vides. Mercure cru¹⁷³. Précipité rouge¹⁷⁴. Blanc¹⁷⁵.

Sublimé corrosif¹⁷⁶. Précipité de mercure. Autre de nitre etc. Sublimé. Arcane carolin. Æthiops minéral¹⁷⁷. Préparation de mercure par le vinaigre. Mercure doux¹⁷⁸. Panacée mercurielle¹⁷⁹. Mercure doux par le procédé de la nature. Turbith minéral¹⁸⁰. Bouteilles et pots vides, dix-huit autres contenant des objets usuels avec dix-huit petites bouteilles ne contenant que quelques préparations chimiques qui ne

¹⁶⁰ La pierre medecinale ou medicamenteuse de Crolius est une panacée thérapeutique se présentant sous la forme d'une concrétion rougeâtre, rassemblant de nombreux composés minéraux comme des borax (couprose d'Angleterre, couprose blanche), de l'alun, de la soude blanche, du natrum d'Egypte... in POMET, *Histoire générale des drogues, simples et composées*, Paris, Ganeau, 1735, p. 296

¹⁶¹ Le terme de *trochisme* est la forme ancienne de *trochisque*, qui désigne un médicament solide, composé d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, et auquel on a donné d'abord une forme ronde, puis des formes coniques, cubiques, pyramidales, etc. le liant est un mucilage : la mie de pain, un suc végétal.

¹⁶² *Sublimé corrosif* : chlorure de mercure.

¹⁶³ L'agaric en question est un champignon qui croit sur le tronc des vieux mélèzes. Sa poudre, appliquée sur les muqueuses, déclenche des picotements puis des sensations de brûlure prolongée. In MARET, *Article « Agaric », Encyclopédie méthodique. Chimie, pharmacie et métallurgie*, t. 1, Paris, Panckoucke, 1786, p. 614-616.

¹⁶⁴ Instrument qu'on introduit dans l'urètre, soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface.

¹⁶⁵ Tétroxyde de plomb.

¹⁶⁶ Antimoine diaphorétique : produit de la calcination d'une partie de protosulfate d'antimoine avec une partie et demie de nitrate de potasse

¹⁶⁷ Qui excite la sudation.

¹⁶⁸ Partie métallique pure de l'antimoine. DIDEROT, Denis, d'ALEMBERT, Jean LE ROND d'—, Article « Régule d'antimoine », *Encyclopédie*, vol. 14, p. 38.

¹⁶⁹ Tartrate de potasse et d'antimoine.

¹⁷⁰ Produit obtenu en faisant bouillir du sulfure d'antimoine en poudre et du carbonate de soude cristallisé, dans de l'eau. Le kermès, dit vulgairement *poudre des Chartreux*, se donnait dans diverses affections de la poitrine.

¹⁷¹ Carbonate de fer.

¹⁷² Mélange de limaille de fer, de produits odorants d'origines végétales et de sucre.

¹⁷³ Mercure à l'état commun, liquide.

¹⁷⁴ Nitrate de mercure.

¹⁷⁵ Chlorure de mercuriammonium.

¹⁷⁶ Chlorure de mercure, un produit très utilisé par les chirurgiens et les anatomistes du fait de ses capacités de conservation des corps et son action antiseptique locale.

¹⁷⁷ Une forme de cinabre (sulfure de mercure).

¹⁷⁸ Mercure doux.

¹⁷⁹ Synonyme de *calomel*, protochlorure de mercure, mercure doux sublimé plusieurs fois.

¹⁸⁰ Sulfate trimercurique.

méritent pas description, seize pots et dix-huit colis contenant des préparations de nulle valeur, estimé pour l'ensemble douze francs.

Sans autre interruption que celle du repas par quadruple vacation depuis ladite heure de neuf heures de matin.

Il a été vaqué à tout ce que dessus jusqu'à celle de neuf du soir sonnée. Ce fait tous les effets ci-dessus inventoriés sont restés en la garde de la citoyenne Gremont qui le reconnaît et s'en charge comme dépositaire de biens de justice pour en faire la présentation quand et à qui il appartiendra et la vacation pour la confirmation du présent inventaire a été remise au [*phrases barrées*]. Quatre heures de relevée¹⁸¹ et ont signé.

Rayé vingt-six mots comme nuls

À demain 4 vendémiaire

Et ledit jour quatre vendémiaire an huit, quatre heures de relevées, au désir de l'assignation, prise par la clôture de la précédente vacation, il va être par les notaires à Paris soussignés procédé à la continuation du présent inventaire, eux-mêmes requêtés et présenté que dessus à la continuation du présent inventaire ainsi qu'il suit¹⁸², après que les scellés apposés auront de nouveau été levés et ôtés.

Suivent les papiers

Premièrement. L'expédition du contrat de mariage dudit C^{en} Fragonard avec Marie-Anne Françoise Devaux, veuve de François Lafaye, passé devant Leboeuf de Lebret, notaire à Paris, qui en a gardé la minute, et son confrère, le vingt février mille sept cent soixante-dix-huit dûment [?]

Par ledit contrat il a été dit qu'il n'y aurait pas de communauté entre [?] future.

La dite veuve Lafaye s'est constituée en dot la somme de quatorze cent trente et une livres tant en deniers comptants qu'en meubles et effets à son usage, dénommés dans un état étant en suite de l'exposition dudit contrat de mariage. Il résulte encore dudit contrat que les [?] futurs se sont fait donation universelle, au profit du survivant d'eux, de tous les biens meubles et immeubles qui pourraient appartenir au prémourant au jour de son décès.

Laquelle pièce a été cotée paraphée et inventoriées pièce unique comme première cy.....une

Item, trois pièces. La première est l'exposition d'un acte passé devant le dit Leboeuf de Lebret, qui en a gardé minute, et son collègue notaire à Paris, le quatre octobre mille sept cent soixante-seize dûment [?], contenant donation, par ledit Fragonard à ladite veuve Lafaye, d'une rente viagère de douze cents francs constituée, à leur profit et sur leurs têtes, par le fondé de pouvoir du président de Greger, suivant contrat passé devant le dit Leboeuf de Lebret qui en a gardé minute et son confrère, ledit jour quatre octobre mille sept cent soixante-seize, par ladite œuvre, n'en jouir néanmoins qu'à compter du jour du dit donateur.

Duquel acte il ne sera fait plus ample description à l'extinction de ladite rente viagère, au moyen du décès du dit Fragonard et de ladite veuve épousée.

La seconde est l'extrait mortuaire de la dite C^{nne} Fragonard, inscrit au registre de sépulture de la ci devant paroisse de S^t Gervais de Paris en date du treize mai mille sept cent quatre-vingt-un.

La troisième est l'exposition d'un acte passé devant Defains Paul qui en a gardé la minute, et son confrère, notaires à Paris le quatre août mille sept cent quatre-vingt-un. Duquel il résulte qu'au moyen du paiement de la somme de quatorze cent trente livres fait par le C^{en} Fragonard aux héritiers de feu ladite, ceux-ci l'ont déchargé de la constitution de dot contenue dans son contrat de mariage ci devant

¹⁸¹ De l'après-midi.

¹⁸² Le clerc chargé de l'écriture semble s'être égaré et avoir repris deux fois les mêmes termes.

daté et énoncé et des choses généralement quelconques relatives à la succession de ladite défunte Fragonard.

Lesquelles trois pièces ont été cotées, paraphées et inventoriées l'une comme l'autre cote deux cy..... Deux

Item, vingt-neuf pièces. La première passée devant L'Herbette qui en a gardé minute, et son confrère, notaires à Paris le dix novembre mille sept cent quatre-vingt-treize dûment enregistré. Duquel il résulte que ledit C^{en} Honoré Fragonard a acquis du C^{en} Jean-Honoré Fragonard et Marie-Anne Gérard son épouse, et lui dûment autorisé, une maison en deux corps de logis et une terrasse donnant sur la rivière, le tout sis aux Carrières de Charenton, moyennant la somme de neuf mille francs qui ont été payé aux dits C^{en} vendeurs ainsi qu'ils l'ont reconnu par ledit acte.

La seconde est l'expédition d'un acte passé devant Tameaux qui en a gardé minute de son confrère, notaires à Paris, le premier juillet mille sept cent quatre-vingt-deux, contenant vente aux dits C^{en} et C^{enne} Fragonard susnommés vendeurs du dit feu Fragonard par [?], Anne Boucquet fille majeure de la maison qui vient d'être désignée moyennant la somme de huit mille francs qui ont été payés, ainsi qu'il résulte tant de l'énonciation faite au dit contrat de vente, que de deux quittances étant en suite de la minute reçue par ledit Taumeaux le trente janvier mille sept cent quatre-vingt-trois et trente septembre mille sept cent quatre-vingt-quatre.

La troisième pièce est l'original en parchemin des lettres de ratification obtenues par les dits C^{en} et C^{enne} Fragonard sur ladite C^{enne} Boucquet, de ladite maison des Carrières et scellées sans opposition le vingt-trois septembre mille sept cent quatre-vingt-deux.

Toutes les autres pièces sont les titres anciens servant à établir la propriété de ladite maison, tant en faveur de la C^{enne} Boucquet que de ses auteurs, plus les quittances de droits payés pour raison de la maison dont il est question.

Toutes lesquelles pièces ne seront plus au long désignées, mais simplement cotées et paraphées l'une comme l'autre cotée trois cy..... Trois

Item huit pièces. La première est une inscription au profit du dit feu Fragonard de trois cent trente francs de rente viagère bien consolidée, ladite inscription en date du vingt-deux floréal an six et numérotée 267.

La seconde est un brevet en parchemin d'une pension de huit mille francs en faveur du dit feu Fragonard en date du premier août mille sept cent quatre-vingt numérotée 25322.

Les autres pièces sont des notes et lettres à ce relatives, par l'une desquelles il paraît que la pension dont il vient d'être parlé était supprimée depuis longtemps, au moyen du traitement qu'il recevait en sa qualité d'employé à l'École de Santé à Paris.

Lesquelles pièces ont été cotées paraphées et inventoriées l'une comme l'autre cote quatre cy..... Quatre

Item, 33 pièces qui sont avertissements et quittances d'impositions mobilières et foncières et autres impôts auxquels était assujetti ledit défunt Fragonard, lesquelles ne seront plus au long désignées comme ne pouvant servir que pour mémoire et néanmoins cotées et paraphées et inventoriées l'une comme l'autre sous la cote cinq cy..... Cinq

Item, deux pièces dont la première est un extrait du registre des délibérations du Comité d'Instruction Publique en date du 22 ventôse an trois duquel il résulte que ledit Fragonard a été nommé à la place d'employé près l'École de Santé de Paris.

La seconde est une lettre de ladite commission à ce sujet.

Lesquelles deux pièces ont été cotées, paraphées et inventoriées sous la cote sixième et dernière cy..... Six

Il a été vaqué à tout ce que dessus par double vacation, depuis ladite heure de quatre de relevée jusqu'à celle de neuf sonnée, tant à l'examen et mise en ordre qu'à l'inventaire de tous les papiers ci-dessus ; ce fait, tous les dits papiers ont été remis et sont restés en la garde et possession du C^{en} Chauvert qui le reconnaît et s'en charge pour les représenter quand et à qui il appartiendra ; et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise et indiquée au six vendémiaire dix heures du matin en la maison ci devant désignée située aux Carrières de Charenton où les parties et lesdits no-

taires se transporteront suivant l'assignation qui vient d'être prise ; et ont signé les présentes où trente mots sont rayés.

Et ledit jour six vendémiaire au dit an huit de la République¹⁸³, dix heures du matin, au désir de l'assignation prise par la clôture de la présente vacation, il va être par les notaires publics du département de la Seine, les deux à Paris, procédé à la continuation du présent inventaire dans une maison dépendante de la succession dudit C^{en} Fragonard située aux Carrières sous Charenton, dont les titres sont ci devant inventoriés, en laquelle maison lesdits notaires se sont transportés de Paris ce matin.

À la requête des sus nommés en l'intitulé du présent inventaire, représentés par le [?] C^{en} Devauver aussi dénommé et qualifié audit inventaire du présent en ladite maison où il s'est aussi de Paris transporté ce jourd'hui.

Et en la présence de ladite C^{enne} Gremont, aussi dénommée en l'intitulé du présent inventaire, étant également en ladite maison pour faire la représentation des effets.

La prisée des effets sujets à estimation sera faite par le C^{en} Domain, dénommé et qualifié et domicilié en l'intitulé du présent inventaire, étant venu de Paris aussi ce matin à l'effet de ladite prisée qui sera eu égard [?] et ont signé.

Premièrement, dans une petite salle [?] ayant son entrée dans le [?] : Une vieille table de bois de sapin et son pied et ses deux vieilles chaises de paille prisées un franc cy.... 1

Dans une salle ensuite où l'on monte par cinq marches et ayant vue sur le jardin :

Item, un poêle de faïence de forme ronde, sans le tuyau, entouré d'une table de bois de chêne sculpté, une vieille armoire antique en deux corps à quatre volets de haut et le bas de deux tiroirs, le tout de bois de [?], deux grandes et deux petites banquettes en bois de chêne fermées de paille, couvertes de toile verte, et trois mauvaises chaises fermées de paille, prisées ensemble quatre francs.

Dans une petite salle étant ensuite :

Item, une fontaine de grès revêtue d'osier, garnie d'un robinet d'étain, six pilastres en treillage, prisées ensemble cinq francs

Dans un petit cabinet au premier ayant vue sur le jardin :

Item un lit de sangles prisé un franc cinquante centimes

Dans un salon au second ayant vue sur le jardin et sur la rue :

Item une table de forme ronde sur les quatre pieds en bois de chêne et sapin, un vieil paravent à six feuilles couvert en papier, une lampe à trois lampions [?] le tout de fer blanc, un panier d'osier prisés trois francs.

Dans un petit cabinet au même étage ayant vue sur le jardin :

Item deux petites armoires à clairevoies couvertes de papier peint et un lit de sangles en coutil, prisés deux francs

Dans une cuisine [?] ayant son entrée par le jardin et vue sur la rue :

Item un tas de vieil bois, ainsi que châssis, coffres, tréteaux, coupes d'arbres et vieilles portes ne méritant une description, prisés trois francs

Item un arrosoir de fer blanc et deux baquets prisés un franc

Dans une serre en suite ayant une vue sur le jardin et sur la rue :

Item Un tas de vieux bois, planches, châssis et débris de meubles, treillage en huit bottes de lattes, prisés ensemble huit francs.

Ce fait, ne s'étant plus rien trouvé à comprendre au présent inventaire auquel a été vaqué jusqu'à trois heures sonnées, tous les objets ci-dessus inventoriés ont été sur le consentement dudit Devauvert et dits [noms ?] remis et laissés en la garde de Thérèse Meny, fille majeure demeurant dans ladite mai-

¹⁸³ Samedi 28 septembre 1799.

son à la présente, laquelle le reconnaît s'en charger pour les représenter quand et à qui il appartiendra et ont signé.

Dans la marge gauche de ce dernier feuillet figure, inscrit dans sa verticalité :

Enregistré à Paris le neuf vendémiaire de l'an huit de la république. Reçu vingt-six francs quarante centimes pour douze vacations faites depuis le 1^{er} enregistrement compris la [?] par franc.

Inséré dans le document, se trouve l'acte notarié, daté du 20 mai 1799, confiant le suivi de la succession au notaire parisien :

« Au nom de la République Française

Du vingt-neuf floréal de l'an Septième de la République française une et indivisible, après-midi, par devant nous notaire public, établi pour le département du Var, de résidence en cette commune de Grasse, dûment patenté, et témoins soussignés ont été présents en personne : la citoyenne Elisabeth Fragonard veuve de Pierre Jean Arnoux ; le C^{en} François Fragonard pharmacien ; Delphine Fragonard, épouse majeure libre en l'exercice de ses droits et de ses actions pour être mariée sous une constitution de dot particulière au C^{en} Jean Baptiste Maubert propriétaire, de celui-ci présent assistée et autorisée ; Marianne Fragonard, aussi épouse majeure, libre dans l'exercice de ses actions et de ses droits du C^{en} Louis Dufort orfèvre, de celui-ci présent assistée et autorisée ; et Henriette Fragonard, majeure, vivant séparée du C^{en} Antoine Bazile Escoffier Clerisy, et libre dans l'exercice de ses actions et de ses droits ; tous de cette dite commune de Grasse y demeurant, lesquels ont fait et constitué, pour leur procureur général et spécial quant à ce, le C^{en} François Alexandre Nigault de Vauvert, homme de loi demeurant à Paris rue des Pères n°. 1232, section de Grenelle, auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leurs noms faire procéder aux reconnaissances et levées des scellés apposés après le décès d'Honoré Fragonard, chirurgien anatomiste employé à l'École de Santé de Paris, frère de ladite Fragonard veuve Arnoux et oncle germain des dits Fragonard frère et sœurs, enfants de feu Christophe, duquel ils sont les seuls et uniques héritiers et représentants légitimes sur les appartements que ledit feu Fragonard occupait à l'École de médecine et de chirurgie à Paris ou ailleurs, sans aucune descriptions, se mettre en possession de tous les objets étant sous les dits scellés, en faire faire la vente à l'amiable, compter avec l'officier qui aura fait cette vente, débattre, clore et arrêter son compte en fixer le reliquat, en donner quittance, vendre à l'amiable ou en justice tous ou aucuns des biens fonds dépendants de la dite succession du dit Fragonard, moyennant le prix et

aux charges, clauses et conditions que le procureur constitué avisera, rédiger tout cahier des charges de l'enchère, le déposer au Greffe, poursuivre l'adjudication définitive, recevoir le prix de la vente, en donner quittance, fixer l'époque de jouissance, remettre tous titres et pièces, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, compter avec tous les débiteurs et créanciers de ladite succession, débattre, clore et arrêter tous comptes, en fixer le reliquat, recevoir tous sommes mobilières et immobilières, en principaux et intérêts, échus et à échoir, frais dépens ou [?], ensemble tous loyers et arriérés de rentes, payer les sommes qui peuvent être légitimement dues et, d'après les représentations des titres, requérir toutes remises sur les capitaux, intérêts et frais de tous reçus et sommes payées donner ou retirer quittance, remettre tous titres ou pièces ou s'en charger, sur ses reconnaissances prendre tous arrangements, passer et signer tous actes, élire domicile, comparaître par devant tous juges et tribunaux de paix et autres et tous bureaux de conciliation, former toutes demandes en justice, requérir toutes [?], employer toutes les voies de conciliation, interjeter tous appels, suivre sur le tout jusqu'à jugement définitif, les faire mettre à exécution ou s'en désister, former toutes oppositions et saisies, constituer tous défenseurs en cause, donner toutes mains levées, rendre toutes plaintes, suivre [?] les dites plaintes, présenter toutes plaintes, résilier tous baux, donner tous congés, composer, traiter et transiger, substituer en tout ou partie des présents pouvoirs et généralement faire tout ce que de besoin sera et à cet effet, permettant... obligeant, recouvrant [?] et acte fait et passé à Grasse en l'étude, en présence des citoyens Pierre Dureu et Henry [?], cordonniers du dit Grasse, témoins requis et signés avec les constituants et les dits Maubert et Dufort, à l'exception de ladite Fragonard veuve Arnoux qui a déclaré ne pouvoir signer de ce enquis.

Et nous notaire public soussigné recevant la présente en brevet et sans rétention de minute.

Mandons que ces présentes soient mises à exécution par qui il appartiendra.

Nous, Président et Administrateurs municipaux du canton de Grasse département du Var certifions à tous qu'il appartiendra que le Cen Maure qui a signé ci-dessus est tel qu'il le qualifie et que foi doit être ajoutée à sa signature. À Grasse dans la maison commune, premier prairial de l'an septième¹⁸⁴ de la République Française une et indivisible. »

¹⁸⁴ 20 mai 1799.

